



La forêt et la Convention sur la diversité biologique

**Évaluation indépendante de la mise en
œuvre du Programme de travail élargi**

**Rapport résumé
Mai 2008**



RÉFÉRENCE POUR CITATION

Lovera, M. (éd.), La forêt et la Convention sur la diversité biologique. Évaluation indépendante de la mise en œuvre du Programme de travail élargi. Miguel Lovera (éditeur), Coalition mondiale des forêts, Amsterdam, 2008.

Coordinateur : Miguel Lovera, Coalition mondiale des forêts

Équipe de rédaction : Simone Lovera, Sandy Gauntlett, Andrei Laletin, Ronnie Hall, Yolanda Sikking, Juan Carlos Araujo Acosta, Vanessa Cárdenas Roa et Miguel Lovera.

Photographies : Larry McCulloch, Frank Muramuzi, Simone Lovera, Camila Moreno, Maria Rita Reis, Suprio Chakma, Georgi Ekov, John Taylor Fox, Gerard Grimberg, Roland, Isaac Rojas, Orin Langelle, Pralad Yonzon, Merab Machavariani, Wolfgang Kuhlmann, Alejandra Porras, Mariana Porras, Ilia Domashov, Andrei Laletin, Fiu Mataese Elisara et la Wildlands League de la Société pour la Nature et les Parcs du Canada.

Photos de couverture :

À gauche : Forêt du Costa Rica. Isaac Rojas, COECO-CEIBA.

Au centre : Femme de la nation Cree du Canada. Orin Langelle, Global Justice Ecology Project.

À droite : Forêt naturelle à Kyegegwa, en Ouganda. Frank Muramuzi, NAPE.

L'équipe remercie les évaluateurs de leurs commentaires et leur collaboration.

Le présent rapport a été publié grâce au soutien financier du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Les informations contenues dans ce rapport ont été fournies par les évaluateurs indépendants de chaque pays. Les rapports nationaux ne reflètent pas nécessairement les opinions ou la position de la CMF ni celles des autres collaborateurs.

Pour de plus amples informations visitez le site : www.globalforestcoalition.org

© Coalition mondiale des forêts, Mai 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
RÉSUMÉ : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	5
AFRIQUE	10
❖ Cameroun	10
❖ Mozambique	11
❖ Ouganda	13
LES AMÉRIQUES.....	14
❖ Brésil	14
❖ Canada	15
❖ Costa Rica	18
❖ Équateur	20
❖ Mexique	22
❖ Panama.....	23
❖ Paraguay	24
EURASIE	26
❖ Bangladesh.....	26
❖ Népal.....	27
❖ Indonésie	28
❖ Bulgarie	29
❖ Géorgie	32
❖ Allemagne	33
❖ Kirghizstan	35
❖ Pays-Bas	36
❖ Fédération de Russie.....	38
OCÉANIE.....	39
❖ Aotearoa / Nouvelle-Zélande.....	39
❖ Australie.....	40
❖ Samoa	41
Liste des évaluateurs par pays	43

INTRODUCTION

Lors de sa sixième session, en 2002, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP) adopta un Programme de travail (PdT/CDB) dans le but de préserver, protéger et restaurer la diversité biologique des forêts. Ce programme fournit aux Parties des orientations sur la manière d'atteindre les objectifs de conservation de la diversité biologique prévus dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui donnent aux membres des Nations unies la mission de « *inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales* ».

Pourtant, le taux de déboisement est encore très élevé, de l'ordre de 2 % par an (FAO 2005) et, joint à la dégradation rapide des forêts, se solde par l'extinction d'une centaine d'espèces par jour (WRI 2001), et par l'effritement des droits, des connaissances et de l'habitat des populations.

La Coalition mondiale des forêts (CMF) avait appuyé la décision de la CdP 2002 et, depuis, n'a jamais cessé de lutter, aux plans national et international, pour qu'elle soit appliquée promptement et à fond. L'une des initiatives dans ce sens a consisté à coordonner une supervision indépendante de la mise en œuvre des principaux instruments des politiques internationales en matière de forêts.

Le présent rapport contient les résumés et les conclusions des recherches menées dans 20 pays par des évaluateurs indépendants.

En collaboration avec la coordination et les correspondants nationaux, ces évaluateurs ont préparé des questionnaires spécifiques pour chaque pays et les ont distribués aux principaux responsables des politiques en matière de diversité biologique des forêts (un exemple de questionnaire figure en annexe). La participation des peuples autochtones et des femmes a fait l'objet d'une attention particulière. Les évaluateurs ont également interviewé les personnes qui avaient répondu au questionnaire et préparé un rapport à joindre aux réponses des participants. Plus tard, ils ont transmis aux personnes interrogées les informations qu'ils avaient recueillies et les ont invitées à un atelier où les rapports nationaux ont été analysés et critiqués par les participants. Par la suite, leurs corrections et suggestions ont été intégrées aux rapports.

La présente synthèse résume les principales conclusions par pays, les conclusions générales et les recommandations. Les rapports complets seront publiés à l'occasion d'une activité parallèle prévue pour la prochaine session de la CDB, la CdP-9, qui aura lieu à Bonn en juin 2008.

RÉSUMÉ : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Les différents pays ont mis en œuvre le PdT/CDB à des degrés très divers, mais tous auraient pu faire mieux. Le niveau d'information au sujet du PdT/CDB est faible, et même étonnamment faible dans certains pays.

Dans le domaine de la politique forestière, de nombreux gouvernements font preuve d'un manque général de cohérence. Le PdT/CDB ne semble pas être perçu comme une initiative mondiale importante qu'il faudrait intégrer à la politique intérieure et considérer comme prioritaire.

Même les pays qui possèdent une stratégie forestière bien développée et un cadre institutionnel et juridique approprié, comme le Canada, le Cameroun, l'Allemagne et la Fédération de Russie, se heurtent à des obstacles au moment de la mise en œuvre.

Certains pays, comme la Bulgarie et la Géorgie, semblent n'avoir rien entrepris officiellement pour mettre en œuvre le PdT.

D'autres en revanche, comme l'Aotearoa/Nouvelle-Zélande et l'Australie, considèrent que leurs politiques en matière de diversité biologique sont suffisantes. Dans cette situation se trouvent également, par exemple, le Brésil et le Panama ; pourtant, du moment qu'ils n'associent pas ce qu'ils sont en train de faire aux objectifs du PdT/CDB, il devient difficile d'évaluer s'ils sont en train d'atteindre ces derniers.

Dans de nombreux pays, on a constaté une absence étonnante d'information sur le PdT/CDB, et très peu de traces d'initiatives pour le renforcement des capacités.

L'Équateur est peut-être le plus en faute : même les fonctionnaires gouvernementaux responsables des forêts ont eu l'air d'ignorer l'existence du PdT/CDB. Presque personne n'en avait entendu parler. Pourtant, l'Équateur n'est pas le seul dans cette situation : sauf dans le cas des quelques fonctionnaires chargés des tâches inhérentes à la CDB et au FNUFF, le PdT/CDB est pratiquement inconnu dans les cercles gouvernementaux et chez la société civile, dans des pays tels que la Bulgarie, le Mexique, le Panama ou l'Ouganda.

En Aotearoa/Nouvelle-Zélande surtout, mais aussi dans d'autres pays, de nombreux intéressés se sont montrés très préoccupés au sujet des initiatives de formation de capacités entreprises par le gouvernement. Un représentant très expérimenté d'une ONG a remarqué qu'il se sentait incapable de répondre aux questions, faute des connaissances nécessaires, et beaucoup d'autres se sont fait l'écho de ce commentaire au cours de l'atelier de supervision. En Australie aussi on a signalé l'absence d'activité en matière de formation.

Recommandations :

- *De toute évidence, pour mettre en œuvre les engagements juridiquement contraignants pris dans le cadre de la CDB il est absolument nécessaire d'améliorer le niveau d'information au sujet du PdT/CDB.*
- *Le PdT/CDB devrait figurer au centre des politiques forestières nationales.*
- *Les gouvernements devraient inventorier les mesures déjà en place qui s'ajustent aux exigences du PdT/CDB, et formuler et exécuter des plans stratégiques en matière de forêts, dans le cadre de leurs stratégies et plans d'action pour la diversité biologique.*
- *La plupart des pays doivent s'efforcer davantage de faire connaître les objectifs de la CDB au public en général et d'améliorer les capacités des parties intéressées et des détenteurs de droits dans ce domaine.*

2. Il existe quelques exemples de réussite dans la conservation de la diversité biologique des forêts, en particulier dans les territoires reconnus comme indigènes, mais les peuples autochtones et les communautés locales n'ont presque pas participé à la prise de décisions.

Il est encore fréquent que les peuples autochtones et les communautés locales soient exclus du processus à l'échelon national, qu'ils ne participent pas et qu'ils ne soient même pas consultés au moment de prendre les décisions, même dans des pays comme le Brésil, le Paraguay, le Canada ou l'Équateur où près de 80 % des forêts qui restent se trouvent dans leurs territoires.

Cette situation est paradoxale et décevante, quand on sait que les connaissances des peuples autochtones n'ont pas de prix au moment de décider quelle est la meilleure manière de conserver la diversité biologique des forêts.

Au Paraguay, par exemple, les territoires des peuples autochtones figurent parmi les zones où les forêts ont été le mieux conservées, ce qui prouve l'efficacité des méthodes indigènes de gestion forestière.

En Équateur, où les communautés et nations autochtones possèdent 80 % des forêts du pays, ces peuples ont démontré qu'ils étaient plus aptes et mieux disposés que le gouvernement à conserver la diversité biologique des forêts.

Le Canada reconnaît explicitement les droits et la participation des peuples autochtones dans sa Stratégie forestière 2003-2008. Il y a eu aussi quelques cas de restitution de la possession des forêts aux Premières Nations et à d'autres communautés, et des accords de cogestion ont été passés avec elles. Néanmoins, nos recherches montrent qu'il y a encore des cas où les communautés autochtones et locales du Canada se voient refuser la possibilité de participer à la planification de la gestion des forêts. En outre, la sylviculture extractive pratiquée au Canada emploie de moins en moins de personnes et se concentre sur une variété limitée de produits de bois. La détérioration de l'habitat et la diminution des populations d'animaux sauvages continuent de limiter le droit des autochtones de chasser, de piéger et de pêcher situés dans les terres domaniales où se trouvent leurs territoires traditionnels.

Le Samoa est un autre exemple de pays où le degré de consultation des autochtones semble avoir été relativement élevé. Néanmoins, dans un pays si petit il aurait été difficile de mettre en place un programme sans que la population y participe d'une manière ou d'une autre. Par contre, il n'a pas été aussi évident que le gouvernement ait entrepris d'améliorer les capacités des parties intéressées, ni que les méthodes indigènes y soient appliquées.

La hausse du prix de la terre, due en partie à l'accroissement de la demande d'agrocarburants, est en train de conspirer contre les processus de redistribution de terres aux peuples autochtones dans des pays comme le Paraguay. Plus la terre est chère, moins il est probable qu'elle soit restituée aux communautés indigènes. Cela aura beaucoup d'impact sur la diversité biologique des forêts, car les peuples autochtones ont bien plus de connaissances, d'expérience et d'intérêt à conserver les forêts que les autorités étatiques. Le rapport sur Aotearoa/Nouvelle-Zélande signale aussi que la réforme agraire et les mesures de conservation sont parfois en contradiction.

Recommandations :

- *Vu le succès des méthodes de gestion forestière des peuples autochtones, l'application pleine et effective du droit de ces peuples à gérer leurs propres territoires, lequel est reconnu par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), contribuerait grandement à la mise en œuvre du PdT/CDB.*
- *La participation réelle des peuples autochtones et des communautés locales à la formulation et la mise en œuvre de la politique forestière, et le respect des méthodes indigènes de gestion, sont essentiels à l'application de la CDB et de l'UNDRIP.*

3. Certains pays misent sur les zones protégées comme moyen principal d'atteindre les objectifs fixés par le PdT/CDB.

C'est le cas de l'Aotearoa/Nouvelle-Zélande, le Bangladesh, le Brésil, la Bulgarie et le Samoa.

L'idée que les zones protégées sont un moyen efficace de freiner la diminution de la diversité biologique est fortement ancrée dans la plupart des pays évalués, surtout chez les

fonctionnaires. En revanche, l'idée qu'en stoppant la conversion des forêts on arrêterait le déboisement n'a pas paru aussi évidente aux fonctionnaires interrogés.

Il est vrai que, dans bien des pays développés examinés, le déboisement s'était ralenti, avait diminué ou avait cessé pour une large mesure. Pourtant, il est moins facile de jauger à quel point la demande de bois de ces pays n'a pas été exportée aux pays en développement.

La priorité accordée aux zones protégées cache parfois l'absence d'autres mesures pour mettre en œuvre le PdT/CDB, et permet de détourner l'attention et les ressources d'autres méthodes et outils possibles.

Cette approche centrée sur les zones protégées aurait également des effets négatifs sur certains peuples autochtones et communautés locales, qui se voient empêchés ou limités dans leur droit d'accéder aux ressources forestières, comme signalé au Cameroun, au Bangladesh et dans la Fédération de Russie.

Recommandations :

- Il faudrait faire en sorte que les politiques pour la conservation de la diversité biologique des forêts ne se limitent pas à l'établissement de zones protégées.
- Au moment de créer des zones protégées, il faudrait que les droits des populations indigènes et locales soient considérés comme prioritaires et pleinement respectés.
- La CDB devrait réévaluer le recours aux zones protégées en tant que seul moyen d'atteindre les objectifs du PdT/CDB.

4. De nombreux pays continuent d'encourager les plantations d'arbres en régime de monoculture, nuisibles pour l'environnement et la société, dans le cadre des politiques forestières et d'atténuation du changement climatique. Les initiatives de restauration des forêts sont insuffisantes.

Certains pays commencent à prendre conscience des liens qui existent entre les forêts et le changement climatique, ce qui serait constructif si l'approche par écosystème était le point de départ de politiques intégrées. En Australie et au Bangladesh, par exemple, on a constaté que le gouvernement connaissait mieux ces rapports. Pourtant, la plupart des pays ne sont pas pleinement conscients de l'importance de la diversité biologique forestière pour le climat et le cycle de l'eau.

D'autre part, le boisement et le reboisement sont parfois entrepris de manière telle qu'ils n'ont aucune valeur pour la diversité biologique des forêts, ou même qu'ils la mettent en danger. Le programme ProArbol du Mexique, par exemple, que le gouvernement mexicain présente comme un moyen d'atténuer le changement climatique, encourage en fait la plantation systématique d'arbres sans considération aucune des contraintes écologiques.

Il y a aussi des pays, comme l'Ouganda, qui espèrent que le boisement finira par apporter quelques bénéfices à la diversité biologique des forêts en général.

L'atténuation du changement climatique est utilisée comme prétexte pour justifier l'expansion des plantations en régime de monoculture. Or, tout le monde sait à l'heure actuelle que le fait de couvrir de grandes étendues d'une seule variété introduite accroît les risques pour la diversité biologique préexistante, qui est souvent endémique. Il ne faudrait pas oublier non plus que la plupart de la faune locale dépend fortement de la diversité biologique indigène pour survivre.

À cet égard, il a été signalé que les définitions erronées de forêt étaient une source d'inquiétude dans de nombreux pays, surtout en Europe et dans le Pacifique. En Australie, l'amélioration de la conservation des forêts déclarée officiellement serait attribuable, du moins en partie, à la mauvaise définition de forêt adoptée. Le couvert forestier fait l'objet de débats enflammés à cause du problème des définitions. En l'absence d'une définition appropriée, les efforts pour réduire le déboisement et accroître la surface boisée dans le cadre des politiques contre le changement climatique pourraient provoquer l'expansion de plantations industrielles d'arbres

nuisibles à la diversité biologique et aux populations forestières.

Recommandations :

- *Il est indispensable de formuler une définition cohérente de la forêt, qui reconnaisse qu'elle constitue un écosystème et qui en exclue les plantations d'arbres en régime de monoculture.*
- *Les gouvernements devraient intégrer la diversité biologique des forêts aux programmes scolaires et éducatifs, surtout dans le cas des cours relatifs à la sylviculture et à l'aménagement de la terre, et financer des programmes de formation thématiques pour les hauts fonctionnaires gouvernementaux et non gouvernementaux (en y incluant les peuples autochtones et les femmes).*
- *Les pays qui ont perdu la plupart de leurs forêts devraient faire des investissements considérables dans la restauration des forêts en tant qu'écosystèmes, car cela contribuerait de façon considérable à la conservation de la diversité biologique et à l'atténuation du changement climatique. Ces programmes pourraient être mis en place de manière conjointe avec les peuples autochtones et les communautés locales.*

5. Dans certains pays, les principaux obstacles sont la faible capacité institutionnelle, l'ambiguïté des réglementations, l'absence d'information et d'expertise, la faiblesse dans l'application des lois et la corruption. La propriété de la terre est considérée aussi comme un facteur clé de la capacité ou la disposition des gouvernements à mettre en œuvre leurs engagements à l'égard du PdT/CDB.

L'existence de cadres réglementaires forts, incluant surtout l'interdiction et la suspension du déboisement, est apparue comme un facteur clé du succès des politiques pour la diversité biologique des forêts, dans des pays aussi divers que les Pays-Bas, le Paraguay, le Costa Rica ou la Russie. Ces interdictions et moratoires se sont avérés aussi très rentables et plus faciles à faire respecter que les approches fondées sur le marché, surtout dans des pays comme le Paraguay où le fait que la majorité absolue des forêts soient propriété privée était un obstacle majeur à leur conservation avant de déclarer la suspension du déboisement.

La privatisation de la terre est un problème que plusieurs rapports signalent, et qui pourrait être un facteur déterminant du succès ou de l'échec de la mise en œuvre des engagements des pays. Les normes de gestion écologique de l'Allemagne, qui coïncident avec les objectifs du PdT/CDB, ne s'appliquent pas aux propriétaires privés, qui possèdent presque la moitié des forêts du pays. En revanche, des pays comme le Kirghizstan voient leur tâche simplifiée du fait que toutes les ressources forestières bénéficient de la protection nationale. Bien qu'il y ait des exceptions, surtout lorsque les institutions publiques dépendent des revenus de l'exploitation forestière et/ou des concessions forestières, comme il arrive au Cameroun, de façon générale l'existence de réglementations et de contrôles étatiques fermes tend à faciliter l'application efficace de la législation forestière.

Le fait que certains gouvernements tendent aujourd'hui à faire passer les mécanismes commerciaux avant les réglementations, comme il arrive en Allemagne, au Costa Rica, en Géorgie et au Paraguay, a été considéré comme préoccupant.

La faiblesse des institutions et la corruption jouent un rôle important au moment de mettre en œuvre le PdT/CDB. Le Mozambique, par exemple, est disposé à le faire mais se heurte à l'exploitation forestière illégale, qui reste très répandue. L'Ouganda se retrouve dans une situation semblable ; l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles y sont mises en œuvre en tant qu'exemples de 'bonnes pratiques', et non comme éléments d'une politique générale de portée nationale.

Même le Paraguay, qui a mis en place un cadre juridique assez bon pour la conservation et la gestion des forêts, est handicapé par la faiblesse des structures institutionnelles et par la corruption qui entravent l'application des politiques accordées.

En Équateur, les fonctionnaires ont mentionné le manque de ressources et de personnel approprié comme cause de la non-application des politiques forestières nationales. Les efforts

du Bangladesh et du Mozambique se heurtent aussi à la corruption endémique.

Recommandations :

- *Les gouvernements confrontés à des taux de déboisement élevés devraient recourir aux interdictions et aux moratoires, qui se sont avérés très utiles pour arrêter la diminution de la diversité biologique des forêts.*
- *Les gouvernements devraient identifier les raisons juridiques, sociales et/ou économiques de la corruption et prendre les mesures nécessaires pour l'éliminer.*
- *Il est nécessaire de créer des institutions publiques fortes chargées de la politique forestière, qui ne dépendent pas financièrement de l'exploitation forestière ni des concessions forestières et qui comportent la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales.*
- *Les gouvernements devraient considérer avec prudence la privatisation de la terre et les mécanismes du marché, qui peuvent compliquer et même frustrer l'application de la législation forestière et la politique générale en matière de diversité biologique des forêts.*

6. Le conflit avec des objectifs d'ordre économique est un problème difficile à éradiquer, du fait que l'exploitation forestière, les concessions pétrolières, l'agriculture et, depuis peu, les agrocarburants, offrent des incitations considérables pour que le PdT/CDB ne soit pas mis en œuvre.

Le boum des agrocarburants est venu s'ajouter ces derniers temps à la liste des dangers pour la diversité biologique des forêts. La demande croissante d'agrocarburants fait monter les prix internationaux des produits alimentaires et la concurrence pour les terres agricoles, ce qui fait augmenter les pressions pour autoriser le déboisement. Cette situation est tout à fait évidente au Brésil, où la production de soja et de canne à sucre est en train de pousser l'élevage de bétail hors des frontières agricoles.

Cette nouvelle tendance atteint des proportions critiques au Paraguay également, où le soja domine le paysage économique.

Recommandations :

- *Il faut identifier les incitations d'ordre économique qui ont des effets contraires à ceux qu'on recherche et qui constituent une cause directe ou indirecte de la diminution de la diversité biologique des forêts.*
- *Compte tenu des conséquences dramatiques, directes et indirectes, que le boum des agrocarburants est en train d'avoir pour les forêts et les populations forestières, il faudrait cesser tout soutien, financier ou autre, à leur production.*

7. L'adoption de l'approche par écosystème semble se heurter à des résistances considérables.

La démarche canadienne pour la promotion de la sylviculture durable est digne de mention, mais plusieurs autres pays, dont le Bangladesh, l'Aotearoa/Nouvelle-Zélande et le Samoa semblent pencher pour la dénommée *sylviculture scientifique*, centrée sur la production de produits ligneux (et parfois non ligneux) pour approvisionner des marchés toujours plus grands.

L'expansion en Aotearoa/Nouvelle-Zélande des plantations industrielles pour la production de pâte en est un exemple clair. Ce pays possède la plantation continue en régime de monoculture la plus vaste du monde, et affirme que les plantations contribuent indirectement à conserver les forêts (en fournissant du bois de remplacement). Néanmoins, l'expansion des plantations a apporté aussi de nouveaux problèmes à la conservation de la diversité biologique, en particulier par la prolifération des espèces envahissantes et des ravageurs introduits.

La *sylviculture scientifique* semble dominante à tous les niveaux de formation, avec de fortes répercussions sur la mise en œuvre du PdT/CDB : en particulier, elle pourrait porter à ne pas profiter de la richesse de connaissances que détiennent les peuples autochtones et les femmes. On retrouve cette situation même dans des pays en développement où la population indigène

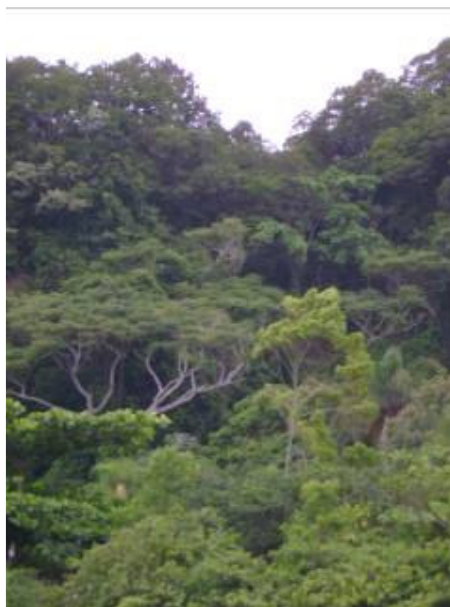
est majoritaire.

Le Mexique a rejeté explicitement l'approche par écosystème, préférant continuer d'appliquer l'approche par bassins hydrographiques.

Certains pays, comme l'Allemagne et le Kirghizstan, semblent ne pas tenir compte ou ne pas s'occuper des causes de la dégradation des forêts, dont la pollution aérienne.

Recommandations :

- Les gouvernements doivent appliquer à la diversité biologique des forêts l'approche par écosystème et l'intégrer pleinement à toutes les politiques forestières, car il s'agit d'une décision juridiquement contraignante de la CDB.
- Les gouvernements devraient faciliter et améliorer la recherche en matière de forêts et donner une large diffusion aux résultats obtenus.
- Le problème de la pollution devrait être analysé et résolu dans les pays concernés, en se fondant sur le principe de précaution.
- La CDB et les autres organes de l'ONU devraient revoir leur définition de forêt, en éliminer les plantations et y inclure les perspectives des peuples autochtones.



*Yvyपुरuvu, Paraná, Brésil
Photo : Simone Lovera*

AFRIQUE

❖ Cameroun

Le Cameroun possède un massif forestier qui, en 2005, était estimé à 21,5 millions d'hectares. Il possède aussi un taux de déboisement annuel d'environ 0,6 %.

Le pays produit 3,27 millions de mètres cubes de bois par an, dont presque 2,27 millions de m³ à usage industriel et 1 million de m³ à usage domestique. Le secteur forestier emploie plus de 10 000 personnes et sa participation au PIB est de plus de 6 %.

Les forêts camerounaises sont le foyer de communautés locales (Bantou) et de peuples

autochtones (dont les Baka, les Bagyeli et les Bedzan, plus connus sous le nom de Pygmées).

En vertu de la Loi 74/01, adoptée le 6 juillet 1974, les terres appartiennent à l'État. Le même principe est repris par la loi sur les forêts, la faune et la pêche, approuvée le 20 janvier 1994. Cette législation a des conséquences graves pour les peuples autochtones car elle les empêche d'avoir la possession de leurs territoires ancestraux et les met donc en position de faiblesse vis-à-vis des plans gouvernementaux, des concessions forestières commerciales et des zones protégées exclusives. Ainsi, tandis que les opérations forestières se poursuivent et qu'augmente le nombre des zones protégées, les peuples autochtones et les communautés des forêts s'enfoncent dans la pauvreté.



*Forêt tropicale au Cameroun
Photo: Nadine Mbala, Albert K. Barume*

Le Cameroun a fait de nombreuses tentatives d'adoption d'un cadre qui permette la mise en œuvre d'une politique en matière de diversité biologique, mais elles n'ont pas toujours été conformes aux indications du PdT/CDB.

Bien avant l'adoption du PdT/CDB, le Cameroun avait déjà presque entièrement constitué une panoplie d'instruments institutionnels et juridiques censés garantir l'existence d'un bon niveau de diversité biologique dans ses forêts. En partie, cela a été dû à un plan de réformes sectorielles exécuté grâce au troisième prêt d'ajustement structurel.

Après l'adoption du PdT/CDB, le Cameroun a continué de réformer ses institutions et sa législation, au moyen du Plan de développement des peuples autochtones, des Normes d'aménagement forestier, du Plan de développement des peuples pygmées (PDPP), du Système informatique de gestion de l'information forestière (SIGIF), du Programme sectoriel forêt environnement (PSFE), de la Stratégie et Plan d'action national pour la diversité biologique (SPANB), du Plan national de gestion de l'environnement UPNGE) et du Document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

D'autre part, plusieurs accords de coopération bilatéraux et multilatéraux ont apporté et continuent d'apporter leur appui au Cameroun dans divers domaines relatifs à la diversité forestière. Il s'agit notamment du Programme des Nations unies pour le développement, du Fonds des Nations unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail.

Ainsi, le Cameroun semble avoir passé les douze dernières années à mettre en place les outils juridiques et institutionnels nécessaires à la réforme du secteur forestier.

Il faudrait maintenant les mettre en œuvre pour pouvoir remédier à la pauvreté croissante des peuples des forêts qui voient disparaître leurs moyens d'existence ; aux problèmes écologiques de plus en plus ressentis dans les milieux forestiers ; à la pression exercée sur le secteur par les règles du marché ; à la propagation du braconnage due à la pression sociale, et à bien d'autres facteurs qui interagissent au détriment de la diversité biologique des forêts.

❖ **Mozambique**

Avec une surface boisée d'environ 306 010 km² (sur un total de 784 755 km²), le Mozambique est riche en ressources forestières. La plupart des 19,2 millions d'habitants du pays sont pauvres et la population est surtout rurale, de sorte qu'un grand nombre de personnes

dépendent souvent de la cueillette de produits forestiers ligneux et non ligneux. La 'forêt primaire' ne subsiste que par petites parcelles lointaines et isolées ; tout le reste est constitué par des 'forêts secondaires'.

La plupart des provinces possèdent des forêts très belles et de grande valeur où les communautés rurales obtiennent divers produits nécessaires à leur subsistance ou utilisés à des fins culturelles et spirituelles.

Selon le classement de la végétation africaine de White et Barbosa, la forêt de Miombo, qui occupe deux tiers du territoire, est représentative du type de forêt dominant, surtout dans la partie nord du pays. La forêt de Miombo se caractérise par la densité de sa couverture, où des arbres à feuillage caduc ou semicaduc atteignent entre 10 et 20 mètres de hauteur quand ils arrivent à maturité sans avoir été détériorés. Le feu est un élément écologique important dans la forêt de Miombo.

Le deuxième type de forêt que l'on trouve au Mozambique est représenté par la forêt de Mopane ; on le trouve en particulier à la confluence du Limpopo et du Save et dans la vallée du haut Zambèze, au centre et dans le Sud du pays.

Un inventaire des forêts nationales vient d'être conclu, suivant lequel le taux de déboisement du pays est de 0,58 %, soit environ 219 000 ha de forêt. Le taux de déboisement annuel avait été de 0,81 % en 2004. La raison principale du déboisement serait l'exploitation illégale.

Le changement climatique touche déjà le Mozambique, sous la forme de phénomènes météorologiques extrêmes : inondations, sécheresse et cyclones tropicaux. Dans un pays où la majorité de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, ces conditions extrêmes ont de graves effets sur la santé et sur les moyens de subsistance et ne font qu'aggraver la vulnérabilité des plus pauvres.

En outre, le Mozambique est en train d'adopter une politique et une stratégie pour la production d'agrocarburants ; les principaux produits agricoles à utiliser ont déjà été choisis : le cocotier, le jatropha, le palmier à huile ou africain, la canne à sucre et le manioc (quoique ce dernier soit encore en discussion, en raison de son importance en tant que nourriture de base).

Les plantations de pins et d'eucalyptus que l'on commence à établir à Niassa et celles destinées à la fabrication d'agrocarburants sont souvent créées dans des terres non dégradées. Il existe des témoignages qui disent qu'on est en train d'abattre des forêts vierges pour les remplacer par des plantations.

Depuis la ratification de la CDB, le Mozambique a mis en place une série de mécanismes, de stratégies et de plans pour améliorer la durabilité du secteur forestier, comme prévu dans le PdT/CDB.

Néanmoins, le taux de déboisement reste élevé, surtout à cause de l'exploitation forestière illégale, de la cueillette de bois à brûler, de la production de charbon et des incendies de forêts. Ces facteurs, joints à la faible capacité institutionnelle et humaine, à l'absence de mesures pour faire respecter les lois, à la corruption et au manque de volonté politique forcent les communautés locales à migrer vers des terres dégradées et compromettent leurs moyens de vie.



Une route au Mozambique

Photo: Vera Ribeiro,
Daniel de Lemos Ribeiro
rapport resume. mai 2008.

On constate un manque généralisé d'intérêt politique à réduire les taux de déboisement actuels ; ce problème conspire souvent contre l'usage durable des ressources naturelles, forêts comprises, surtout lorsqu'il se combine avec le type de croissance et de développement économique encouragé et orchestré par le gouvernement mozambicain.

Par exemple, les investissements étrangers directs dans des projets de grande envergure (qui sont exonérés d'impôts) emploient peu de personnes et la plupart des bénéfices qu'ils rapportent sont transférés à l'étranger.

Il existe le risque que le reboisement avec des espèces exotiques et les cultures pour la production d'agrocarburants soient présentés comme un usage acceptable des terres dégradées, une manière de combattre le déboisement et un moyen de conservation. Cela mettrait en péril la sécurité alimentaire du pays. Ce point a été soulevé dans le brouillon de stratégie nationale de reboisement récemment rédigé.

Les problèmes auxquels se heurte le secteur forestier national n'ont pas de solutions simples. Ceux qui tirent profit de l'exploitation illégale et de l'exportation de bois de prix (parmi lesquels figurent de hauts fonctionnaires gouvernementaux) sont trop nombreux.

En dépit des programmes, des mécanismes, des lois et des réglementations mis en place depuis la CDB et le PdT sur les forêts, il reste beaucoup à faire pour assurer la durabilité des forêts du Mozambique. Entre autres choses, il faudrait prévoir des moyens plus sûrs de garantir que les communautés tirent avantage de l'exploitation des forêts, s'associer avec des ONG, combattre la corruption, annuler le système de simples permis et former les fonctionnaires mozambicains.

❖ **Ouganda**

L'Ouganda a signé la Convention sur la diversité biologique (CDB) et affirme que les forêts sont au centre de la mise en œuvre de ses politiques environnementales.

Néanmoins, au cours du processus de supervision indépendante on a constaté que, si certains aspects du PdT/CBD étaient appliqués, il s'agissait en général d'exemples de 'bonnes pratiques' en matière d'usage et de gestion durables des ressources forestières, plutôt que de l'application d'un programme de travail de portée nationale.

La plupart des fonctionnaires gouvernementaux et des organisations de la société civile engagées dans des activités concernant la nature ne connaissaient pas la CDB ni le PdT, à l'exception des institutions étatiques et des fonctionnaires directement chargés de mettre en œuvre le PdT/CBD dans le pays.

Parmi ces derniers figurent la NEMA (Autorité nationale de gestion de l'environnement, l'organisme interlocuteur de la CDB dans le pays), la NFA (Autorité forestière nationale), la FSSD (Division des services de soutien des forêts), la WID (Division d'inspection des zones humides), le ministère de l'Environnement et de l'Eau (MWE), le ministère de l'Agriculture, des Industries animales et de la pêche (MAAIF) et le ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique (MFPED). Le MFPED est chargé de l'accès au financement de la CDB.



La mise en œuvre du PdT/CBD (ou de certains aspects du PdT qui font partie aussi d'autres lois et politiques forestières) se voit limitée par :

- des ressources humaines financières et humaines restreintes,
- des informations insuffisantes concernant les types, l'importance et l'ampleur de la diversité biologique des forêts, en ce qui concerne les populations et la variabilité génétique des espèces,
- des aspects socio-économiques et culturels et

- la non-application des connaissances indigènes à l'usage et la gestion durable de la diversité biologique forestière.

Ces problèmes se compliquent encore davantage du fait de la connaissance généralement limitée au sujet du programme de travail élargi de la CDB sur la diversité biologique des forêts.

Bien qu'il existe dans le pays des initiatives de reboisement, elles ne sont pas mises en œuvre de manière à réintroduire directement toutes les espèces appartenant aux écosystèmes forestiers. En revanche, elles tendent à se limiter à la plantation d'arbres, dans l'espoir qu'elle aura des répercussions positives sur les autres éléments des écosystèmes forestiers et sur leur diversité biologique. Ainsi, les plantations de diverses essences, ainsi que celles de canne à sucre pour fournir la matière première à la production d'agrocarburants, sont considérées comme acceptables.

Pour que l'Ouganda puisse atteindre les objectifs du PdT/CDB d'ici à 2015, comme convenu à la 6^e session de la CdP, il faudrait soutenir davantage le développement de la capacité technique et financière des institutions qui en ont été chargées.

D'autre part, il est nécessaire que les agents concernés et le public en général soient mieux informés du PdT/CDB.

LES AMÉRIQUES

❖ Brésil

Le Brésil possède les plus vastes réserves de forêt tropicale du monde. Ces forêts sont aussi les plus riches de toutes, autant par leur diversité biologique que par la diversité de leurs écosystèmes.

Ces facteurs représentent une énorme responsabilité pour le gouvernement du pays, qui est censé accorder la priorité à la conservation des forêts et leur utilisation durable. Pourtant, ses priorités actuelles semblent viser surtout les aspects de la conservation de la diversité biologique qui ont trait au développement et au commerce.

Si l'on considère les éléments principaux du Programme de travail sur la diversité biologique des forêts, à savoir l'usage durable et le partage des bénéfices, la création d'un environnement institutionnel et socio-économique favorable et la réalisation de recherches, de supervisions et d'évaluations, il semble évident que les autorités brésiliennes sont en train de faire quelques efforts pour atteindre les objectifs du PdT/CDB.

Néanmoins, si certaines actions isolées semblent aller dans le sens général du PdT/CDB, le gouvernement du Brésil n'a pas articulé ces mesures pour les faire coïncider explicitement avec les buts et objectifs du PdT/CDB.

Cette situation fait qu'il soit difficile d'évaluer avec précision la mise en œuvre du PdT/CDB au Brésil, comme a pu le constater dans les questionnaires soumis à des représentants de tous les secteurs, y compris le secteur gouvernemental, et au cours des interviews réalisés.

Le moyen principal par lequel le gouvernement brésilien compte préserver et conserver la diversité biologique des forêts est la création des '*unités de conservation*'.

Or, l'accélération des activités agro-industrielles – auxquelles le gouvernement a accordé la priorité pour atteindre ses objectifs de croissance surtout par le biais de l'*agro-énergie* – semble être en contradiction avec le besoin de promouvoir et de mettre en œuvre la conservation des forêts en modifiant les modèles de production et de consommation. Ce problème concerne en particulier le secteur agricole, qui est de loin la cause principale, directe et indirecte, de la diminution des forêts au Brésil.



Amazonie, Brésil
Photo: Camila Moreno, Maria Rita Reis

Parallèlement, les unités de conservation se heurtent à des problèmes apparemment inhérents qui entravent en général la préservation véritable des forêts.

Dans ce sens, on peut affirmer qu'il n'existe pas vraiment au Brésil de mesures ni de politiques visant à réduire les menaces structurelles qui planent sur la diversité biologique des forêts. Les processus qui mettent en danger la diversité biologique des forêts restent inchangés.

Quant aux tentatives de restauration des forêts, elles sont embryonnaires et fragmentées. À cet égard, on constate une absence évidente de contrôle du déboisement et de la dégradation forestière dans les Réserves légales situées dans les propriétés rurales, en particulier dans la forêt Atlantique.

La population brésilienne est très diverse ; les communautés locales peuvent être indigènes ou non, riveraines, constituées d'*extrativistas* (des personnes qui extraient des produits forestiers non ligneux, comme les saigneurs de caoutchouc), de *quilombolas* (descendants d'Africains) ou de casseurs de noix de coco. Il existe bien d'autres communautés qui considèrent la forêt comme leur foyer et qui en dépendent presque entièrement pour leur subsistance.

Ces populations ont longtemps défendu avec fermeté leurs ressources naturelles et leurs forêts. De nombreuses politiques réussies en matière de diversité biologique sont le résultat direct de leur mobilisation et de leur lutte : la création des Réserves extractives, la présence permanente des communautés dans les Forêts nationales et le libre accès aux palmeraies de *babaçu*.

Comme dans d'autres pays, les sites, les forêts et les fleuves les mieux préservés se trouvent dans les espaces intérieurs occupés par les peuples autochtones et autres cultures traditionnelles.

Environ 25 % du territoire brésilien appartient déjà ou sont revendiqués par des communautés autochtones ou traditionnelles. En février 2007, la Politique nationale de développement durable pour les peuples autochtones et les communautés traditionnelles et les réglementations correspondantes ont été formellement instituées.

Néanmoins, les politiques brésiliennes relatives aux populations forestières ne coïncident pas tout à fait avec le PdT ni avec d'autres éléments de la CDB. Par exemple, lorsque le gouvernement brésilien a été interrogé sur les mesures prises pour harmoniser les politiques nationales concernant la diversité biologique des forêts et les droits des peuples autochtones, il a répondu que « les mesures pour assurer la participation des communautés traditionnelles n'ont pas encore été mises en œuvre ». Il est donc difficile d'évaluer et de comparer la situation des peuples forestiers du Brésil avant et après l'adoption du PdT/CDB. Le gouvernement lui-même n'envisage pas de les impliquer dans la mise en œuvre du plan de travail.

Il s'avère nécessaire de formuler une stratégie plus cohérente pour mettre en œuvre le Programme de travail au Brésil, et de créer un environnement institutionnel et socio-économique favorable pour résoudre le problème de l'incidence du secteur agricole sur les forêts et les populations forestières du Brésil.

❖ **Canada**

D'après la Stratégie forestière nationale 2003-2008 du Canada, les forêts couvrent 417,6 millions d'hectares, soit plus de 40 % du territoire. Elles représentent 10 % des terres boisées du monde, 25 % des forêts naturelles, 30 % des forêts boréales et 20 % des forêts humides

tempérées.

Les forêts les plus riches en diversité biologique et les plus productives sont situées dans le Sud du pays, mais elles sont aussi les plus touchées par l'activité humaine.

Sur les quelque 140 000 espèces du Canada, deux tiers environ habitent les forêts ou dépendraient de l'habitat forestier.

Il est prévu que le changement climatique aura des conséquences graves sur les forêts canadiennes et leur diversité biologique dans les prochaines décennies. Parmi ces effets figurent la multiplication des incendies et des infestations de ravageurs, et un déplacement vers le nord de l'habitat de certaines espèces forestières. Cela pourrait aboutir à la décimation et même à l'extinction d'espèces animales particulièrement vulnérables, comme le caribou des bois.

La plupart des terres boisées canadiennes (presque 94 %) sont étatiques : 71 % appartiennent aux gouvernements provinciaux, et 23 % aux gouvernements territoriaux et au gouvernement fédéral. Les 6 % restants sont privés.

La Constitution du Canada prévoit que chaque province a le droit de légiférer dans les domaines de l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de fixer les taxes d'abattage et de régler l'exportation de ces ressources à d'autres régions du pays.

De son côté, le gouvernement fédéral est responsable des affaires extérieures, dont le commerce, les traités et les conventions concernant les forêts et les produits forestiers. Il est mandaté pour promouvoir le commerce des produits forestiers canadiens et pour surveiller la mise en œuvre des normes commerciales internationales.

En réponse au PdTF/CBD, le ministère du gouvernement fédéral dénommé Ressources Naturelles Canada a développé la section Zones forestières de la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui fournit des orientations stratégiques pour atteindre les buts et objectifs de la CDB.

La coordination des activités relatives à la CDB est assurée par un Groupe de travail fédéral-provincial-territorial, qui comprend des membres du Service forestier fédéral.

Les directives stratégiques pour la mise en œuvre du PdTF sont liées à la 5^e Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008) : « *Une forêt durable : l'engagement canadien* » (<http://nfscc.ca/strategies/strategy5x.html>) et aux stratégies provinciales et territoriales sur la diversité biologique.

Il y a eu au Canada un mouvement généralisé pour l'adoption d'une gestion durable des forêts au sens large, qui tient compte d'autres valeurs que la production de bois au moment de la planification. Par exemple, plusieurs juridictions ont introduit dans leurs politiques publiques l'émulation des perturbations naturelles, pour encourager l'adoption d'une gestion axée sur les écosystèmes. Cette approche est compatible avec l'approche par écosystème contenue dans le PdTF/CDB.

Bien que la plupart des forêts canadiennes soient étatiques, la grande majorité des terres boisées domaniales font l'objet de licences d'exploitation en faveur de l'industrie forestière.

En outre, la presque totalité des activités forestières commerciales ont lieu à l'intérieur ou près des territoires traditionnels des peuples autochtones, qui font l'objet de droits, de titres ou de traités. 80 % des communautés autochtones du Canada sont situées dans des zones forestières commerciales, et les zones concernées par le traité historique des Premières Nations contiennent 55 % des grandes forêts intactes du Canada.

La crise économique de l'industrie forestière canadienne, qui s'est considérablement aggravée

entre 2002 et 2007, a eu pendant cette période de fortes répercussions négatives sur un grand nombre de populations tributaires des forêts.



Forêt boréale dans le Nord de l'Ontario

Photo : Société pour la nature et les parcs du Canada, Wildlands League

En général, c'est le modèle classique de sylviculture industrielle qui domine ; l'exploitation forestière extractive emploie de moins en moins de personnes et se centre sur une variété limitée de produits ligneux. La diminution de l'habitat et des populations d'animaux continue de porter atteinte aux droits des autochtones de chasser, de trapper et de pêcher dans leurs territoires traditionnels des terres domaniales.

Les bénéfices financiers de l'exploitation forestière continuent d'être distribués de manière inéquitable : ils avantagent les actionnaires et les PDG des entreprises, et non les communautés autochtones et locales qui sont directement affectées par ces activités.

En outre, ces communautés n'ont toujours pas la possibilité de participer comme il faudrait à la planification de la gestion forestière, aux questions foncières et aux décisions concernant l'aménagement des forêts.

Néanmoins, il y a eu des cas de restitution des forêts aux Premières Nations et à d'autres communautés (en général, par le biais de permis de courte durée), où l'on a passé des accords de cogestion avec les Premières Nations, garantissant leur participation à la prise de décisions.

Il se dégage des conclusions de cette évaluation que le Canada doit faire bien davantage pour tenir pleinement ses engagements à l'égard du PdTF/CDB.

Les initiatives de conservation de la diversité biologique, telles que prévues dans la Stratégie nationale sur la forêt, doivent être explicitement liées à la CDB et au PdTF, pour qu'il soit facile de mesurer leur efficacité vis-à-vis des engagements internationaux.

Il faut également que les autorités fassent preuve de fermeté aux niveaux fédéral, provincial et territorial, pour faire en sorte que les objectifs du PdTF/CDB soient repris dans des politiques forestières à tous les niveaux et dans des stratégies comme la Stratégie nationale sur la forêt, et pour garantir que ces politiques soient formulées et mises en œuvre. À l'heure actuelle, autant la formulation que l'application des politiques pertinentes restent en-deçà des exigences.

S'il y a de bons exemples de progrès en ce qui concerne les aspects généraux du PdTF/CDB, les cas individuels étudiés indiquent que ce progrès n'a pas été suffisant. Autrement dit, bien que la Stratégie nationale sur la forêt 2003-2008 soit une bonne stratégie, mise en place avec de bonnes intentions à travers un processus auquel ont participé les parties intéressées, elle n'apparaît pas comme suffisante pour atteindre les objectifs du PdTF/CDB.

Le Conseil canadien des ministres des Forêts rédige en ce moment une nouvelle Stratégie nationale qui remplacera celle de 2003-2008. Il faudra voir quelle direction prendra le nouveau

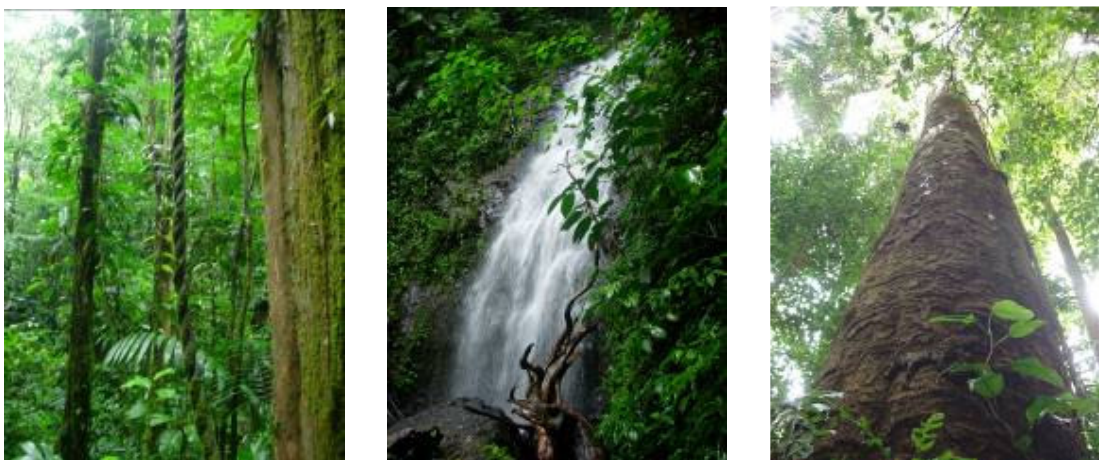
plan et s'il permettra au Canada de tenir ses engagements en matière de conservation de la diversité biologique des forêts.

❖ **Costa Rica**

Le Costa Rica a ratifié la Convention sur la diversité biologique le 28 juillet 1994. En 1998, le pays a adopté la Loi n° 7788 sur la diversité biologique et les Normes sur l'accès aux éléments génétiques et biochimiques, qui s'appliquent maintenant à ces éléments qu'ils soient *in situ* ou *ex situ*. Ensemble, ces deux lois représentent l'un des cadres juridiques les plus complets du monde pour mettre en œuvre la CDB.

Les efforts du pays dans le domaine de la conservation de la diversité biologique sont bien connus. Des initiatives nombreuses et variées, publiques et privées, ont été mises en œuvre pour essayer de résoudre les problèmes de conservation. En fait, elles sont si variées qu'elles entrent parfois en conflit entre elles ou avec les politiques néolibérales du gouvernement.

En plus, certaines institutions publiques manquent de ressources suffisantes et ont du mal à respecter leurs obligations vis-à-vis de la conservation et de l'usage durable de la diversité biologique. Ainsi, de façon générale l'application de la législation nationale n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être.



*Forêt au Costa Rica
Photos : Alejandra Porras et Mariana Porras*

Le Système national des zones de conservation (SINAC) manque lui aussi de ressources et a des difficultés à financer la mise en œuvre du cadre juridique (par exemple, par la diffusion des résultats de la recherche, les processus de consultation, la représentation dans les réunions et la participation aux activités de la CDB).

Ainsi, la forêt et d'autres formes de diversité biologique continuent d'être sous la menace de nombreuses activités commerciales, dont l'industrie du tourisme qui pousse à la concentration de la propriété foncière surtout dans les zones côtières de grande valeur.

D'autre part, le 'Plan de contingence pour les forêts' permet aussi que de grandes entreprises (qui, soit dit en passant, ont contribué à créer le plan) récoltent du bois en appliquant un modèle d'exploitation mercantiliste. Ces entreprises accumulent les recettes découlant de plans d'incitation tels que le Paiement de services environnementaux. Cela a provoqué l'établissement de plantations en régime de monoculture et encouragé l'exploitation des forêts et d'autres écosystèmes suivant des critères strictement commerciaux.

De façon générale, le modèle économique dominant adopté par le pays au cours de la dernière décennie a accentué la production agricole axée sur l'exportation. Celle-ci a entraîné des changements dans la distribution de l'occupation et de la propriété de la terre, et

l'établissement de grandes agro-industries intégrées.

À l'heure actuelle, 70 % du territoire appartient à 0,75 % de la population, et 83,4 % de la population se partagent 1,12 % des terres qui restent. Les territoires des peuples autochtones, qui s'étendent sur 334 447 ha et représentent 6,5 % du pays, sont en partie occupés par des non-indigènes (131 559 ha, ou 39,3 %). D'après la CONAI (Commission nationale des affaires indigènes), cela montre que la récupération des terres est loin d'être un succès. De ce fait, les peuples autochtones subissent de nombreux problèmes socioculturels, dont la perte de terres, l'urbanisation, l'aliénation culturelle et, dans bien des cas, la perte d'identité.

Le modèle économique actuel a créé aussi un nouveau patron agricole qui ne répond pas à une planification appropriée, et qui fait qu'il soit très difficile de parvenir à la souveraineté alimentaire. En outre, il a contribué à la dégradation de l'environnement en contaminant par des produits chimiques les eaux superficielles et souterraines.

Une étude menée en 2006 par l'Université d'Alberta (Canada) et l'Institut technologique du Costa Rica (ITCR), et financée par le Fonds national de financement forestier (FONAFIFO), montre que le couvert forestier était de 48 % en 2005 (sans compter les mangroves, les landes ni les plantations d'arbres). Depuis 2000, le couvert boisé a augmenté de 169 914 ha, par suite de la régénération des forêts, mais il a diminué de 23 689 ha à d'autres endroits, à cause du déboisement.

L'étude montre aussi une augmentation des taux de récupération et de déboisement, mais signale que les forêts récupérées sont très vulnérables à de nouveaux changements d'affectation de la terre. Pour consolider ces zones récupérées, de manière à « améliorer la connectivité du paysage, la qualité de l'habitat et la production de services environnementaux » et à récupérer et conserver les espèces menacées, il faut une stratégie cohérente à l'échelon national.

D'après l'étude, 43 % (1 050 015 ha) des forêts costaricaines sont protégées d'une manière ou d'une autre, et 57 % ne sont pas protégées du tout. Néanmoins, entre 1997 et 2005 le plan de paiement de services environnementaux a préservé un total de 451 500 ha de ces forêts non protégées, soit l'équivalent de 18 % du couvert forestier national en 2005, ou 32 % des forêts non protégées.

L'étude permet de voir que le Costa Rica a réussi à régénérer au moins une partie de son couvert forestier pendant la dernière décennie. Cette récupération est due à plusieurs facteurs combinés, dont la diminution de la demande de viande en provenance du Costa Rica. En outre, les effets positifs du plan de paiement de services environnementaux semblent être dus en partie à la participation d'organisations rurales, environnementales et indigènes.

Le système des zones protégées (qui sont 165 à l'heure actuelle) comprend sept catégories de gestion différentes ; au total, il concerne 12 886 km² (25,2 % du pays). Néanmoins, 44 % de ces zones protégées sont privées, et beaucoup n'ont pas les ressources nécessaires pour garantir le succès à long terme. Quoi qu'il en soit, la création des zones protégées a été une initiative importante.

Or, les effets positifs de cette initiative sont contrebalancés par les effets négatifs du modèle de développement économique du Costa Rica, fondé sur le libre échange. L'approbation récente du Traité de libre échange entre les États-Unis, l'Amérique centrale et la République dominicaine (TLC) ne fera qu'aggraver ces problèmes.

Le chapitre du TLC qui concerne l'environnement ignore la mise en œuvre d'accords internationaux tels que le Protocole de Kyoto, la CDB ou le Protocole de Cartagena sur la biosécurité. Plus inquiétant encore est le fait qu'il élimine toute législation susceptible d'empêcher l'exploitation des ressources naturelles (y compris les lois existantes sur la diversité biologique, les mines, les forêts, les hydrocarbures et l'eau).

De la même manière, il favorise la privatisation des services environnementaux atmosphériques

et celle des connaissances (par le biais de la bioprospection, des brevets, de la protection UPO 91 pour les nouvelles variétés végétales et de la ratification de traités internationaux sur la propriété intellectuelle, comme le Traité de Budapest sur le stockage de microorganismes).

Finalement, le TLC encourage l'accroissement de l'investissement dans des activités fondées sur l'exploitation des ressources naturelles, comme les grands projets miniers, pétroliers ou de monoculture industrielle, en dépit du fait que toutes ces activités ont été identifiées dans de nombreuses études comme causes sous-jacentes du déboisement et de la diminution des ressources forestières.



*Forêt au Costa Rica
Photos: Alejandra Porras et Mariana Porras*

Dans ce sens, le plan de paiement de services environnementaux est reconnu comme un « mécanisme commercial », strictement lié aux bénéfices économiques qu'il apporte aux propriétaires terrien ; ainsi, il perd son caractère stratégique en tant qu'outil pour stimuler la conservation à partir d'un zonage qui réponde aux intérêts écologiques et sociaux du pays.

De façon générale, les efforts du Costa Rica de promouvoir la conservation et l'utilisation durable s'insèrent dans le cadre de la CDB, mais non forcément de manière consciente et intégrale. En outre, l'information au sujet de la CDB n'est pas suffisamment répandue à cause du manque de financement et de définition claire des responsabilités de l'interlocuteur local de la convention.

Notre recherche a permis de voir que, si le gouvernement du Costa Rica a mis en œuvre le PdT/CDB, les organisations sociales costaricaines n'en sont pas au courant. Le gouvernement prend des engagements au plan international qu'il est incapable de respecter pleinement. Il ne met pas en place de manière complète et efficace des programmes de formation et de participation. En outre, il n'a presque jamais encouragé le dialogue avec les organisations sociales au moment de formuler des politiques à présenter aux instances internationales telles que la Convention sur la diversité biologique.

Il est important de réitérer que la formulation des politiques et des lois pertinentes doit se faire de manière participative, en y impliquant le mouvement social du Costa Rica.

❖ **Équateur**

L'Équateur est un pays multiculturel qui reconnaît, dans sa constitution, l'existence de plusieurs nations et peuples autochtones dont les territoires se trouvent à l'intérieur de ses frontières. Ces peuples possèdent environ 80 % des forêts du pays. Néanmoins, cela ne se reflète pas dans les processus concernant la mise en œuvre du PdT/CDB. En plus, les mesures que les communautés sont en train de prendre pour conserver la diversité biologique des forêts ne bénéficient pas de l'appui institutionnel du gouvernement équatorien. Au contraire, le gouvernement exerce une forte pression pour appliquer aux territoires indigènes les mécanismes du marché.

Il est regrettable de constater que même les fonctionnaires des organes gouvernementaux concernés avaient l'air d'ignorer l'existence du PdT/CDB, et que, dans les organisations écologistes et indigènes, quelques personnes seulement en avaient entendu parler. Cela nous

porte à croire que bien des décisions prises par le gouvernement dans les instances internationales ne sont pas communiquées aux communautés qu'elles concernent ni aux organisations de la société civile.

L'Équateur est partagé en quatre régions : la Costa (la région côtière), la Sierra (les montagnes), l'Amazonie (le territoire où coule l'Amazone) et les îles Galápagos. D'après les chiffres officiels, les forêts indigènes (y compris la forêt d'altitude) couvrent 8 millions d'hectares, les mangroves près de 227 300 ha et les plantations d'arbres 143 000 ha. La plupart de la forêt se trouve dans l'Amazonie équatorienne et dans le Nord de la Costa. Tous ces territoires sont habités par les diverses nations et peuples autochtones de l'Équateur.

Selon les données publiées par l'Instituto Nacional de Estadísticas y Censos (INEC, l'organisme chargé des recensements), la population indigène représenterait de 10 à 25 % de la population du pays, qui est de 13 millions de personnes. En revanche, la Confederación de Naciones Indígenas del Ecuador (CONAIE) affirme que la population autochtone représente 45 % de la population totale. Dans l'Amazonie habitent les Cofán, Secoya, Siona, Shuar, Wao, Achuar, Shiwiar, Andoa, Zapara et Kichwa ; dans la Costa habitent les Chachi, les Epera, les Awa et les Tsachila. Dans la Sierra on trouve plusieurs peuples de la nation Kichwa.

Les zones protégées de l'Équateur se superposent à la plupart des territoires indigènes qui font l'objet de disputes non encore résolus. La zone protégée la plus large est située entre le versant oriental des Andes et la région tropicale humide de l'Amazonie.

Bien que le ministère de l'Environnement possède une stratégie pour l'exploitation durable des forêts, il ne l'a pas mise en place en consultation avec les populations autochtones et locales. De plus, les leaders de la CONAIE signalent que cette stratégie est centrée sur l'industrie du bois. Cela pourrait engendrer des problèmes à l'avenir.

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'on est très loin de parvenir à s'accorder sur un plan de gestion des forêts équatoriennes. Pour cette raison, les différents peuples, nationalités et communautés locales devraient chercher des moyens et des stratégies pour éviter le déboisement et pour renforcer leurs méthodes traditionnelles de gestion des territoires et des forêts.

Sur toutes les personnes interrogées au cours de l'évaluation, y compris pendant l'atelier national qui a eu lieu dans la ville de Quito en novembre 2007, une seule connaissait le PdT/CDB et une autre en avait entendu parler une fois à la radio.

Même les autorités gouvernementales chargées des forêts semblaient ignorer l'existence du PdT/CDB. Néanmoins, les communautés indigènes et les organisations non gouvernementales du pays ont fait maintenant un considérable effort de sensibilisation du public.

Si les principaux fonctionnaires gouvernementaux ne savent rien du PdT/CDB, il est peu probable que le gouvernement de l'Équateur prévoie de tenir les engagements qui en découlent. Parallèlement, il est déjà évident que les communautés indigènes, locales et afro-équatoriennes ont redoublé d'efforts pour protéger la diversité biologique contre les dangers que représentent les industries extractives.

Par exemple, depuis 2000 plusieurs nationalités et peuples équatoriens ont commencé à formuler des 'plans de vie' fondés sur l'inventaire des ressources présentes dans leurs territoires. Ainsi, ils ont pu organiser leurs territoires en employant des technologies telles que le système de positionnement global (GPS).

Un autre exemple est celui du peuple Sarayacu, qui a exigé au gouvernement de respecter sa manière traditionnelle de coexister avec la forêt et de gérer son territoire. Cette lutte a abouti à la protection de leur territoire (près de 200 000 ha de forêt tropicale humide) et de ceux des communautés voisines.

Les peuples autochtones et les ONG ont réussi également à persuader le gouvernement de

réserver certaines zones 'intangibles' (où l'exploitation forestière et pétrolière sont interdites) pour que les Tagaeri et les Taromenane puissent vivre en isolement volontaire. Malheureusement, l'industrie pétrolière peut encore travailler à la frontière de ces zones, même lorsqu'il s'agit d'un parc national.

La Nation Waorani, qui occupe trois provinces de l'Amazonie équatorienne et possède environ 700 000 ha de terres, a subi les effets d'une série de décisions qui empêchent le libre exercice de ses droits, comme la création du Parc national Yasuní et l'octroi de concessions pétrolières. Beaucoup de ses leaders continuent de défendre les forêts qu'ils ont gérées aussi bien de façon traditionnelle qu'avec l'aide de technologies modernes, car la survie de leurs peuples en dépend. Néanmoins, l'État continue d'encourager et de financer l'exploitation des ressources forestières.

Certains fonctionnaires gouvernementaux affirment que les politiques forestières nationales sont un échec complet et qu'elles n'existent que sur le papier, en raison du manque de ressources et de personnel approprié. Selon eux, tout ce qu'on a fait c'est installer quelques points de contrôle sur les routes. D'après ces mêmes autorités, l'ordonnance N419, qui interdit l'exploitation forestière dans certaines zones pour protéger quelques forêts très prisées, a elle aussi échoué.

Les leaders indigènes ont été très étonnés d'apprendre que l'Équateur avait contracté des obligations en vertu de la Convention sur la diversité biologique, et ils l'ont été encore davantage quand ils ont su que les fonctionnaires interviewés n'en savaient pas grand-chose.

En conclusion, du moment que les peuples autochtones possèdent 80 % des forêts équatoriennes et sont bien mieux disposés à les protéger que les autorités gouvernementales, il faudrait leur permettre de participer pleinement aux diverses instances de formulation de politiques et de prise de décision. Avec la célébration de l'Assemblée constituante et la ratification des juridictions territoriales indigènes, les forêts de l'Équateur pourraient finalement être protégées.

❖ **Mexique**

Parmi les nombreuses personnes concernées par la conservation et l'usage durable des forêts qui ont été interrogées au Mexique, une poignée seulement connaissaient l'existence du PdT/CDB et seul l'interlocuteur officiel de la CDB en avait des informations importantes.

De son côté, le gouvernement du Mexique a fait savoir, par l'intermédiaire de son ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, qu'il n'est pas forcément d'accord avec certains éléments clés du PdT/CDB.

Par exemple, ils considèrent que l'approche par écosystème, telle que décrite par la CDB, n'est pas bonne parce que les écosystèmes sont difficiles à définir. À la place, ils préfèrent l'approche par bassins hydrographiques. Pourtant, cette dernière n'est pas bien définie non plus dans la législation mexicaine. En revanche, l'approche par écosystème est mentionnée dans d'importants documents juridiques et techniques du pays.

D'autre part, en ce qui concerne l'élément n° 1 du PdT/CDB (actions directes pour planifier, sélectionner, établir, renforcer et gérer des systèmes de zones protégées et d'autres sites), la législation et les politiques mexicaines ne fournissent qu'un cadre général pour minimiser les risques que comporte l'introduction d'espèces exotiques. Ces mesures correspondent bien au PdT/CDB.

Pourtant, le Mexique a subi les effets de l'invasion (au niveau génétique) de pollen de maïs transgénique en provenance des États-Unis, qui a contaminé le centre d'origine de cette espèce, dans la région d'Oaxaca. Les cas de ce genre risquent de se reproduire, puisque les États-Unis encouragent l'utilisation de matériel transgénique, et même celle d'espèces d'arbres génétiquement modifiées.

De plus, le programme ProArbol, que le gouvernement mexicain présente comme un moyen d'atténuer les impacts du changement climatique, encourage la plantation systématique d'arbres sans tenir compte des contraintes d'ordre écologique.



Oaxaca, Mexique
Photo: Orin Langelle



Perroquets verts à Chiapas, Mexique
Photo: Orin Langelle

Il s'agit d'autant d'exemples des contradictions que l'on retrouve dans le contexte mexicain actuel. D'un côté, les autorités responsables affirment qu'elles ont une alternative viable à l'approche par écosystèmes ; de l'autre, elles encouragent une série d'activités environnementales risquées, qui auront des effets adverses sur l'environnement et sur les peuples autochtones.

❖ Panama

L'étude menée au Panama s'est centrée sur la mise en œuvre du PdT/CDB et sur ses effets sur les territoires des peuples autochtones du pays.

La République du Panama est composée de neuf provinces et de cinq 'Comarcas' (territoires des peuples autochtones) dont l'administration est autonome et où se trouvent la plupart des forêts du pays.

Le Panama traverse à l'heure actuelle une période de forte croissance économique. La mondialisation, la libéralisation du commerce et les accords de libre échange représentent un obstacle considérable au développement durable et à la conservation de la diversité biologique.

Le gouvernement actuel (2004-2009) a mis en place un plan de développement économique et social fondé sur quatre piliers : (a) la réduction de la pauvreté et une meilleure distribution des revenus ; (b) la création d'emplois ; (c) le développement du capital humain ; (d) la réforme et la modernisation de l'État. Or, les peuples autochtones commencent à peine à participer à ce processus.

Le Panama possède une riche diversité biologique. Avec ses douze zones de vie, dont la région légendaire du Darien, le pays a la possibilité de mettre en place des moyens d'exploiter sa richesse naturelle de façon durable, en profitant des vastes connaissances traditionnelles de ses nombreuses populations indigènes.

Les forêts, riches en ressources, sont toujours soumises aux pressions de ceux qui veulent les exploiter. Dans le passé, ces activités ont failli faire disparaître les forêts du pays, en particulier par l'extraction de bois précieux. La plupart des forêts qui restent étant situées dans les territoires des peuples autochtones, c'est là que l'on trouve la plus forte diversité biologique forestière.

Or, la situation n'est pas facile de nos jours pour les peuples autochtones du Panama. Ils sont les plus pauvres du pays et leurs enfants sont les plus mal nourris.

Le gouvernement du Panama, représenté par l'Autorité nationale pour l'Environnement (ANAM) n'a pas mis en œuvre le PdT/CBD de façon directe. À la place, il concentre tous ses efforts de gestion et de conservation des forêts dans le Plan national de développement forestier durable (PNDFS), qui a été formulé en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ce plan illustre parfaitement l'attitude du gouvernement au sujet du déboisement. Il met l'accent sur la production accrue de biens et de services et sur la gestion des zones forestières protégées, et n'accorde qu'une considération marginale à la conservation de la diversité biologique et au rôle que jouent les connaissances traditionnelles dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.

Néanmoins, de nombreux responsables contactés au cours du processus d'évaluation indépendante pensent que le PNDFS offre la possibilité de mettre en œuvre (et que par moments il le fait) de nombreux éléments du PdT/CBD, en particulier l'approche par écosystèmes. Le rôle des peuples autochtones dans ces activités reste pourtant indéfini.

En conclusion, il est possible d'affirmer que les peuples autochtones du Panama ne connaissent pas le PdT/CDB et que le gouvernement n'est pas en train de mettre en œuvre ce programme de façon directe. Néanmoins, certains acteurs importants ont manifesté leur intérêt à se servir de cet outil dans un avenir proche.

Pour les peuples autochtones du Panama, le plus important serait de trouver la manière de s'attaquer aux causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts, et adapter et harmoniser les définitions utilisées dans le domaine de la gestion des forêts, dans le but de réorienter les initiatives et les perspectives du secteur forestier officiel pour qu'elles aillent dans le sens des droits et des connaissances des peuples autochtones et dans celui du PdT/CDB.

❖ **Paraguay**

Le Paraguay est composé de deux grandes régions géographiques : la région occidentale ou Chaco, qui couvre 61 % du territoire et contient moins de 3 % de la population, et la région Orientale, qui s'étend sur 39 % du territoire et contient 97 % de la population. Les types de forêt du pays vont de la forêt humide semi-caducifoliée à la forêt sèche xérophytique.

La distribution de la terre serait très inégale : 80 % des propriétaires terriens possèdent 5 % de la surface totale, répartis surtout en champs de moins de 20 ha. En revanche, 80 % de la terre appartiennent à moins de 1 % des propriétaires, en propriétés de plus de 1 000 ha.

Le modèle de développement appliqué au Paraguay est fondé sur l'exploitation intensive et généralement non durable des ressources naturelles.



*Une forêt au Paraguay
Photo: Simone Lovera*

L'absence d'un processus véritable de réforme agraire qui permette de redistribuer les terres et d'assurer l'établissement de la population rurale peut être signalée comme la cause principale du déboisement constaté au cours des deux dernières décennies.

La population aborigène, qui occupait autrefois la totalité du territoire, est maintenant contrainte de vivre dans un peu plus de 10 000 km², composés de surtout de parcelles situées dans le Chaco et très peu aptes à l'établissement humain.

Les forêts de la région Orientale, dont la plupart sont privées, ont été les victimes de l'expansion rapide de la culture du soja qui a eu lieu au cours de la dernière décennie, au point qu'il n'en reste aujourd'hui que 700 000 ha, distribués en fragments de dimensions diverses. Cela a provoqué d'innombrables perturbations, dont la modification du régime des pluies et de la température.

L'agro-industrie prévoit de faire passer la surface plantée de soja de 2,5 millions à 4 millions d'hectares. Le boum des agrocarburants l'a renflouée, et les cultivateurs sont prêts à occuper non seulement les forêts mais les terres d'élevage également (qui appartiennent à l'oligarchie terrienne qui a gouverné la campagne paraguayenne depuis l'époque coloniale).

Cette situation est en train de provoquer des changements socio-économiques dans le pays, devant l'insouciance du secteur officiel qui semble ne vouloir ou ne pouvoir rien faire. Dans ce contexte, la capacité du gouvernement de mettre en œuvre le PdT/CDB se heurte à des problèmes pratiques pour exercer un contrôle de la terre, qui appartient à 90 % à des privés.

Les conséquences sont dévastatrices pour les peuples autochtones, qui voient la terre progressivement envahie par l'agriculture mécanisée. Les prix ont tellement augmenté que la possibilité d'une réforme agraire qui leur restitue des terres devient de plus en plus improbable. Cela est lamentable aussi parce que les territoires des peuples autochtones sont parmi ceux où les forêts ont été le mieux conservées, ce qui prouve la valeur de leurs méthodes de gestion forestière.

Néanmoins, de nombreuses initiatives du gouvernement paraguayen coïncident avec les objectifs du PdT/CDB, surtout dans le domaine de la conservation des forêts.

Par exemple, en 2004 a été approuvée la Loi 2524, dénommée « *Loi de zéro déboisement* », qui a bien réussi à combattre le déboisement dans la région Orientale : au bout de deux ans, celui-ci avait diminué de 85 %. Malheureusement, cette loi expire fin 2008 et les effets positifs qu'elle a eus sur la conservation des forêts pourraient être annulés.

La plupart des secteurs de la société du pays, en particulier les peuples autochtones, les ONG et les mouvements sociaux et paysans, conviennent que la Loi de zéro déboisement doit être maintenue et même qu'il faut en élargir la portée pour qu'elle couvre tout le pays. En effet, le Chaco est lui aussi déboisé à un rythme alarmant pour qu'il accueille les activités d'élevage déplacées.

La plupart des experts paraguayens s'accordent pour dire que la Loi de zéro déboisement est une politique solide qui coïncide avec le PdT/CDB et que, malgré certains défauts dans son application, elle reste un élément clé de la préservation de la diversité biologique forestière qui reste au Paraguay.

Malheureusement, la restauration et le reboisement prévus dans le cadre de l'approche par écosystèmes du PdT/CDB (Élément de programme 1) n'ont fait l'objet d'aucune initiative. Toutes les activités de plantation d'arbres se centrent sur la culture industrielle d'espèces exotiques à croissance rapide, où domine l'eucalyptus.

L'application de l'approche par écosystèmes pourrait compléter les efforts des autorités paraguayennes d'arrêter la disparition des forêts, car cela permettrait d'élargir la surface de l'habitat forestier originel et contribuerait à la viabilité et à la stabilité des forêts actuelles.

Les forêts du Paraguay pâtissent aussi d'une autre série de problèmes qui découlent de la faiblesse des structures institutionnelles et qui entravent l'application des lois et des réglementations relatives à conservation et la gestion. Tel est le cas du Système national de l'environnement (SISNAM), du Conseil national de l'environnement (CONAM) et du ministère de l'Environnement, bien que, au plan formel, ils constituent un bon cadre pour traiter des questions environnementales. La faiblesse institutionnelle devient évidente quand on regarde le nombre de permis et d'autorisations de changement d'affectation des terres et de déboisement

qui ont été délivrés.

La corruption est un problème persistant qui, lui aussi, rend inutiles les dispositions juridiques dans bien des cas. En outre, les sanctions prévues par la loi pour les cas de délits environnementaux sont extrêmement faibles, et les moyens financiers pour faire respecter les lois sont insuffisants.

EURASIE

❖ Bangladesh¹

D'après la FAO, « *Les forêts du Bangladesh diminuent à un rythme alarmant* ». La FAO affirme aussi que 16 % du territoire du Bangladesh sont désignés comme forêts gouvernementales ou villageoises, mais que 60 % de cette surface sont en fait des terres défrichées (prairies, brousses et zones envahies). Près de 24 000 ha de forêt disparaissent chaque année, du fait de l'expansion des fermes, de l'urbanisation et du déboisement.

Néanmoins, le Bangladesh, situé dans la région tropicale humide, est riche en diversité d'espèces et la FAO le décrit comme « *unique par la diversité des ressources génétiques par rapport à la superficie territoriale* ». Or, les ressources génétiques forestières du Bangladesh sont manifestement en crise.

Comme beaucoup de pays, le Bangladesh a fait quelques tentatives pour introduire une partie du Programme de travail élargi sur les forêts, surtout en ce qui concerne la conservation des ressources génétiques forestières, mais l'adoption tardive du Plan d'action stratégique pour la diversité biologique, ainsi que la production de bois de plantation établie de longue date, ont compliqué la situation.



*Parc national Kaptai, une forêt semi-persistante du Sud-Est du Bangladesh
Photo : Suprio Chakma*

La FAO signale que la conservation *in situ* est pratiquée dans quatre zones différentes, dont la première serait celle des réserves naturelles. Or, le Bangladesh n'a pas de réserves naturelles. En revanche, il possède quatre parcs nationaux, quatorze réserves de faune et un site du patrimoine mondial (les Sundarbans). Il y a aussi des activités de conservation *ex situ*, par exemple, celles de l'Institut de recherches forestières du Bangladesh.

L'approche de la conservation par écosystèmes ne semble pas avoir été appliquée. En fait, les zones protégées et la dépendance des zones de production de bois de plantation semblent indiquer que c'est la sylviculture scientifique qui domine dans la politique forestière du pays.

En ce qui concerne la participation autochtone, il n'y a guère d'indices que les communautés

¹ Des informations complémentaires ont été tirées du *Corporate Document on State of Forest Genetic Resources Conservation and Management in Bangladesh*, FAO, janvier 2008.

traditionnelles aient participé aux étapes de planification et de mise en œuvre de la conservation. En fait, les zones protégées ont limité quelque peu le droit des peuples autochtones de cueillir du bois de feu. D'autre part, les méthodes indigènes n'ont pas l'air d'être utilisées dans les initiatives de conservation des forêts.

Bien qu'il soit évident que la conversion des forêts se poursuit et que l'industrie du bois de plantation est toujours aussi forte, l'attitude à l'égard du rôle que jouent les forêts à l'égard du climat semble être en train de changer. Le pays se trouve dans le Sud-Est de l'Asie, une région durement frappée par le tsunami qui a tué un quart de million de personnes. Le Bangladesh a échappé aux pires effets de cette catastrophe en particulier, mais il est tout à fait conscient de sa propre histoire de désastres associés aux inondations ; ainsi, on y constate quelques tentatives de restauration des mangroves, surtout dans les régions les plus basses.

Le rapport énumère de nombreuses recommandations, dont beaucoup sont applicables à tous les pays étudiés. En particulier, le Bangladesh devrait :

- mettre en place un plan de gestion stratégique des forêts,
- faire cesser l'abattage d'arbres et maintenir les forêts existantes,
- appliquer une approche par écosystèmes à la protection des ressources génétiques forestières,
- maintenir ou établir des couloirs biologiques et des zones tampon, éviter le morcellement des forêts et des écosystèmes (au moyen d'une planification efficace de la conservation des forêts et de l'expansion des zones protégées), et faire en sorte que les zones conservées par les communautés soient elles aussi éligibles pour le financement gouvernemental,
- formuler des plans de restauration en collaboration avec les communautés locales et impliquer les peuples autochtones, les communautés traditionnelles et autres parties intéressées à tous les niveaux de la planification et de la prise de décisions,
- cesser d'introduire des espèces exotiques, et analyser les effets de celles qui existent déjà dans le pays afin de prendre à l'avenir les mesures nécessaires,
- renforcer la surveillance, la recherche et l'exploitation des forêts, les programmes d'éducation et les initiatives de renforcement des capacités,
- identifier les cas de corruption et y mettre fin.

❖ **Népal**

Le Népal doit surmonter l'appauvrissement sur plusieurs fronts. Bien que le taux de pauvreté soit passé de 38 % en 2005 à 24,1 % (grâce à l'accroissement des versements de fonds), 95 % de la population pauvre habitent à la campagne, 71 % sont analphabètes et 51 % ont moins d'un hectare de terre pour vivre. L'atténuation de la pauvreté est difficile à réussir en raison de l'énorme disparité rurale et urbaine et de la faible capacité institutionnelle.

Plusieurs politiques et directives gouvernementales incluent l'usage durable des forêts comme moyen d'améliorer la situation économique et le bien-être des communautés rurales les plus pauvres. La diversité biologique est visée dans cinq domaines principaux : les forêts, les étendues d'eau, les prairies, l'agriculture et la génétique du bétail. Bien que les forêts fournissent à la population népalaise autant leur richesse biologique que des moyens de subsistance, le couvert forestier du pays (29 %) est difficile à maintenir. L'agriculture est la base de l'économie nationale ; elle représente 40 % du PIB et fait vivre 80 % de la population. Les déficiences dans la conservation de la diversité biologique proviennent en principe des secteurs forestier et agricole, parce que leurs stratégies de conservation des ressources biologiques ne sont ni cohésives ni complètes.

Les forêts communautaires sont le meilleur exemple de méthodes de gestion des forêts. Elles assurent la protection des droits, la prise de responsabilité et la distribution des bénéfices. Néanmoins, l'amélioration de l'état des écosystèmes ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté. Les propriétaires les plus riches seraient ceux qui tirent le plus de profits des forêts communautaires. Les agences d'aide au développement ont joué un rôle important dans le soutien du programme de foresterie communautaire.

Malgré les progrès accomplis dans l'établissement de zones protégées (ZP), qui couvrent maintenant 18 % du territoire, il est difficile d'affronter en même temps le problème de la croissance démographique dans la zone tampon, le fait que les ZP contiennent des espèces menacées, et le fait que la gestion des risques et des crises deviendra une partie intégrante de la conservation. Il serait très nécessaire d'établir des liens solides avec les universités, les institutions et les agences gouvernementales pour améliorer l'information en matière de gestion. Les ZP étant des unités de conservation isolées, l'approche par paysages est au Népal une dimension nouvelle de la conservation de la diversité biologique, qui n'a pas encore été mise à l'essai.



*Népal: forêt d'altitude
Photo: Pralad Yonzon*

Les secteurs forestiers contribuent aux Objectifs de développement pour le Millénaire. D'autre part, plus de 50 % des touristes visitent les zones protégées. Un changement de la politique et une approche différente de l'industrie écotouristique, qui est privée, permettrait de rediriger un volume appréciable de revenus vers le développement local et renforcer la protection des forêts et des espèces en danger à ce niveau.

À l'avenir, la conservation de la diversité biologique forestière du Népal dépendra de la bonne gouvernance, des conditions d'occupation, de la distribution des bénéfices, de la formation, des politiques d'adaptation et du travail en collaboration. Ces aspects vitaux doivent être supervisés de manière indépendante pour parvenir à la conservation à long terme de la diversité biologique.

❖ **Indonésie**

Le gouvernement de l'Indonésie continue de jouer un rôle important dans les processus internationaux concernant les forêts : il a accueilli les diverses rencontres et initiatives de l'ONU, telles que la CdP 2 de la CBD en novembre 1995 à Jakarta, l'Initiative parrainée par les pays du FNUF en février 2007 à Bali et la CdP 13 de la CCCC en décembre 2007. Pourtant, le fait est que les forêts de l'Indonésie continuent de disparaître à un rythme alarmant.

D'après plusieurs fonctionnaires gouvernementaux qui ont été interviewés, cela est dû à plusieurs raisons.

Raisons d'ordre national ou local :

1. en matière de politique forestière, les ministères des Forêts, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Commerce et des Finances ont tous quelque chose à voir avec les forêts, et ils se concurrencent entre eux ;
2. le gouvernement central et le gouvernement local se font concurrence également : le gouvernement central continue de délivrer des permis d'exploitation à des entreprises forestières, au niveau national et local, tandis que le gouvernement local

- délivre lui aussi des permis au niveau local ;
3. le gouvernement se déclare propriétaire de toutes les forêts du pays, tandis que les populations autochtones et locales affirment avoir des droits sur la forêt. Il existe des centaines de conflits qui opposent les peuples autochtones aux gouvernements central et local et aux entreprises forestières.

Le ministère de l'Environnement (l'institution chargée de la mise en œuvre du PdT/CBD) est incapable de faire en sorte que les autres institutions gouvernementales appliquent ou même intègrent les principes du PdT/CDB dans leurs politiques et actions. Dans ce contexte, il est douteux que le Programme de travail puisse être mis en œuvre et, s'il l'était, les mesures viseraient probablement une poignée de zones protégées. D'ailleurs, il n'y aurait sans doute pas de lien entre ces mesures et le PdT/CDB.

Raisons d'ordre international :



L'expansion récente des plantations de palmier à huile destinées à produire la matière première pour la fabrication d'agrocarburants est devenue le danger principal pour les forêts indonésiennes. Au cours des interviews avec plusieurs fonctionnaires gouvernementaux et représentants du secteur privé, il est devenu évident que l'essor de cette activité risque d'éliminer les forêts qui restent et, par voie de conséquence, les populations qui les habitent.

De nombreuses personnes sont convaincues, sur la base d'informations erronées, que les biocarburants sont bons pour le climat et que la plantation de palmiers à huile ou d'autres cultures pour la production de biocarburants est bonne pour l'environnement et rapporte beaucoup d'argent aux communautés. L'Indonésie est depuis longtemps un grand producteur d'huile de palme crue. Pour satisfaire la demande internationale de ce produit, le gouvernement a transformé des millions d'hectares de forêts en plantations de palmier à huile. Le gouvernement espère dépasser la production de la Malaisie pour que l'Indonésie devienne le premier producteur d'huile de palme, mais cela implique de défricher des millions d'hectares de forêts. Le gouvernement a passé des accords milliardaires avec des entreprises européennes et nord-américaines pour élargir les plantations de palmiers à huile.

Cette stratégie compétitive a des effets adverses pour tous les Indonésiennes, autochtones ou non, car, pendant que les forêts qui restent et qui appartiennent aux peuples autochtones sont détruites, la plupart de la production d'huile crue est destinée à satisfaire la demande internationale et cela fait monter le prix de l'huile de cuisine, un aliment essentiel pour les populations pauvres du pays, dont les communautés autochtones et locales.



Nous pouvons conclure que la mise en œuvre en Indonésie du PdT/CDB ou d'initiatives et politiques équivalentes est peu probable, en raison de l'existence d'autres problèmes sectoriels. Ce qui est encore plus grave est qu'il ne semble y avoir aucun intérêt à arrêter le déboisement et la dégradation des forêts, sauf dans les zones protégées. Cela ne sera pas suffisant pour se conformer au PdT/CDB.

❖ **Bulgarie**

La Bulgarie est située dans la péninsule Balkanique, en Europe sud-orientale. Grâce à la variété de son climat et de sa topographie, elle possède une diversité biologique d'une richesse unique, malgré la petitesse de son territoire.

À l'heure actuelle, les forêts bulgares occupent 34 % de la surface du pays.² Les forêts naturelles représentent 76,4 % de la surface boisée, et le reste correspond à des plantations. L'âge moyen des forêts est de 55 ans.

D'après la Stratégie nationale 2006-2015 pour le développement durable du secteur forestier de la Bulgarie, « *La forêt bulgare possède des valeurs environnementales qui sont uniques à l'échelon européen et même mondial. Les forêts bulgares sont l'habitat de plus de 80 % des plantes protégées, de plus de 60 % des animaux menacés d'extinction, de plus de 60 % des habitats à protéger en priorité, de populations de 43 espèces menacées. Pour protéger cette diversité, 3 parcs nationaux, 10 parcs de nature, 55 réserves et 35 réserves maintenues ont été créés* ».

Depuis 1995, un long processus de restitution a été entrepris pour transférer la propriété des forêts à des entités non étatiques. Néanmoins, à la fin de 2006 environ 76,8 % de la surface boisée appartenaient toujours à l'État.



Gudevica, dans les Rhodopes
Photo: Georgi Ekov



Forêt de hêtres dans les Balkans
Photo : Georgi Ekov

La gestion des forêts étatiques et le contrôle de toutes les forêts relevaient, jusqu'en juillet 2007, du Conseil forestier national, dépendant du ministère de l'Agriculture et des Forêts. Néanmoins, en juillet 2007 le Conseil des Ministres a décidé de restructurer le Conseil forestier national, pour le transformer en une Agence forestière étatique dotée de son propre budget et dépendant directement du Conseil des Ministres. L'Agence est censée devenir financièrement indépendante au début de 2008. Il est envisagé également de réformer le Code forestier.

La Convention sur la diversité biologique est entrée en vigueur dans le pays le 16 juillet 1996.

En Bulgarie, les causes principales de la diminution de la diversité et de la dégradation des forêts sont les incendies de forêts, l'exploitation illégale et inviable et la surexploitation des ressources forestières, l'absence de politiques gouvernementales, l'absence de contrôle des activités forestières illégales et la faiblesse des sanctions, la corruption, l'existence d'une économie grise dans le secteur forestier, la prévalence des intérêts économiques, le manque d'information du public au sujet de la valeur des forêts et de leur diversité biologique, et le changement d'affectation des terres (en particulier dans le cas des forêts protégées). Les causes politiques et socio-économiques l'emportent sur les causes écologiques.

On remarque également une tendance permanente à la disparition des traditions. Les habitants s'intéressent de moins en moins à préserver les traditions en matière de conservation et d'exploitation durable de la forêt et de sa diversité biologique.

Bien qu'il existe un certain nombre de documents stratégiques concernant la diversité biologique, aucun ne vient combler les lacunes en matière de diversité biologique des forêts. L'information à ce sujet est dispersée dans d'autres documents ; elle est difficile à trouver et à utiliser, et il n'est donc pas facile de se faire une idée d'ensemble de la situation ou de savoir quelles mesures pourraient être nécessaires à l'avenir. L'examen des documents de politique sectorielle a confirmé aussi que les questions de diversité biologique des forêts n'y figurent pas

² Les informations statistiques qui figurent dans ce rapport ont été tirées du Rapport agricole 2006 de la Bulgarie, Partie V, Forêts.

non plus.

Les résultats de l'atelier national ont montré qu'il devient nécessaire de discuter des questions de biodiversité forestière et de trouver des solutions appropriées pour conserver et utiliser de façon durable la diversité biologique des forêts bulgares.

Les principaux obstacles à la mise en œuvre du PdT/CDB en Bulgarie sont le manque d'information au sujet du plan aux niveaux régional et local et l'absence d'engagement des institutions gouvernementales responsables.

Pourtant, les autorités étatiques responsables sont au courant de l'existence du PdT/CDB. Le Service national de protection de la nature, qui appartient au ministère de l'Environnement, est le coordinateur national pour la Convention. En tant que tel, il reçoit et il est censé transmettre les informations sur la Convention et sur les questions thématiques spécifiques (par exemple, la diversité biologique des forêts) aux parties intéressées à l'échelon national.

En ce moment, il est presque impossible de mettre en œuvre le PdT/CDB en Bulgarie, parce que les décisions en matière de politique forestière sont influencées par des intérêts économiques, et que le public n'est pas vraiment conscient de l'importance de la diversité biologique des forêts. La mise en œuvre du PdT/CDB est volontaire et ne représente pas une priorité pour le gouvernement. Pour d'autres raisons aussi (par exemple, le manque de ressources, la mise en œuvre partielle de certains objectifs du PdT/CDB par d'autres mécanismes semblables, et l'existence d'autres tâches plus importantes relatives à l'entrée de la Bulgarie dans l'UE) le PdT/CDB ne figure pas parmi les tâches immédiates des institutions étatiques.

Cela explique pourquoi le PdT/CDB n'est pas connu du grand public et pourquoi les parties intéressées régionales et locales ne sont pas au courant de son existence. Aucune initiative n'a été mise en place pour le mettre en œuvre et on n'a organisé aucune consultation publique à cet égard.

Néanmoins, les résultats de la recherche montrent que certains objectifs du PdT/CDB ont déjà été mis en œuvre, par le biais d'autres processus et mécanismes (par exemple, l'établissement du réseau de zones protégées Nature 2000 et la certification FSC de la gestion des forêts).

En conclusion, l'étude fait les recommandations suivantes pour la mise en œuvre future du PdT/CDB en Bulgarie :

- La mise en œuvre officielle du PdT/CDB devrait démarrer dès que possible en Bulgarie pour contribuer à freiner la diminution de la diversité biologique des forêts.
- Le gouvernement devrait désigner officiellement les institutions chargées de la mise en œuvre du PdT.
- Les objectifs du PdT/CDB devraient être intégrés à d'autres politiques sectorielles, concernant par exemple l'économie, l'énergie et l'éducation.
- Il faudrait mettre en place des groupes de travail avec la participation de représentants des différentes parties intéressées pour lancer le processus de mise en œuvre aux niveaux régional et local.
- Toutes les parties concernées, y compris les communautés locales, doivent être impliquées dans ce processus, en organisant des campagnes de sensibilisation, des consultations publiques, des réunions d'information aux niveaux régional et local, etc. Cela s'avère indispensable pour mettre en œuvre avec succès le PdT/CDB.
- Les objectifs du PdT/CDB doivent être largement divulgués.
- Les campagnes de sensibilisation devraient viser en priorité les jeunes générations.
- Il faudrait encourager la présentation régulière de rapports de suivi au Secrétariat de la CDB ; un engagement plus fort du Secrétariat de la CDB s'avère nécessaire pour que le PdT soit mis en œuvre à l'échelon national.

❖ Géorgie

La Géorgie se trouve dans le Caucase, une des 200 écorégions d'importance critique pour la conservation de la diversité biologique du monde. Pour la même raison, ce pays est considéré comme l'un des 34 'points névralgiques' de la diversité biologique.

Les forêts couvrent 40,6 % du territoire. Pourtant, leur densité est en train de diminuer, au point d'atteindre un seuil critique dans 55 % de leur surface totale. Leurs fonctions de protection et leur capacité de régénération ont considérablement diminué, affectant la durabilité biologique forestière et l'état général de l'environnement du pays.



Kharagauli, près du parc national Borjomi-Kharagauli

Photo : Merab Machavariani

En Géorgie, toutes les forêts, la terre où elles poussent et les ressources du sol et du sous-sol appartiennent à l'État. Le ministère de la Protection environnementale et des Ressources naturelles (MEPNR) gère presque toutes les forêts, à l'exception de quelques étendues mineures (environ 8 %) qui, à l'époque soviétique, appartenaient aux anciennes fermes collectives et que l'on pense aujourd'hui allouer aux organismes de gouvernement locaux. Les forêts des zones protégées sont gérées par le Département des zones protégées. Malheureusement, il semble y avoir peu de coordination entre les structures concernées.

Plusieurs institutions internationales participent activement à la mise en place de projets environnementaux dans le pays, dont la protection de la diversité biologique : le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement, la coopération technique allemande (GTZ), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'USAID et l'Agence française de développement.

On constate une tendance à introduire des initiatives de conservation fondées sur le marché et centrées sur l'utilisation polyvalente des ressources forestières, pour obtenir des bénéfices du secteur forestier en diminuant le taux d'extraction (par exemple, les produits non ligneux, le tourisme et la récréation, la chasse). Cependant, l'exploitation du bois reste la principale activité économique du secteur.

La gestion de l'environnement peut être divisée en deux périodes, avant et après la 'révolution rose' de novembre 2003.

La première période s'est caractérisée par l'établissement de nouveaux systèmes institutionnels et juridiques après la rupture de l'Union soviétique. Pendant cette période, la Géorgie a adhéré à plusieurs conventions et traités internationaux importants. La CDB a été l'une des premières, la Géorgie l'ayant ratifiée en 1994. À l'époque, les principes écologiques essentiels étaient officiellement reconnus.

La deuxième période s'est caractérisée par des changements considérables dans plusieurs institutions de l'État. Presque toutes les institutions étatiques, auparavant indépendantes, chargées de la gestion des ressources naturelles dépendent maintenant du ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles (MEPNR).

On peut dire que ces changements ont des éléments positifs et négatifs. La fusion d'institutions aux fonctions semblables, la création d'une inspection de l'environnement, l'adoption de l'appel d'offres pour l'octroi de permis, la délivrance de permis de longue durée et la décision d'introduire le système FSC peuvent être considérés comme des éléments positifs. En revanche, on constate un affaiblissement évident de la participation du public aux processus décisionnels

et à l'adoption de critères écologiques comme condition préalable aux décisions importantes. Les intérêts économiques passent avant les questions écologiques et le nombre d'experts a considérablement diminué dans le secteur. De nombreux problèmes environnementaux subsistent encore, quoique la coupe illégale et le braconnage aient quelque peu diminué.

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation de la Géorgie après l'adoption du PdT/CDB. Notre recherche montre bien que les dispositions et les décisions de la CDB qui figurent dans les différents documents du programme n'ont pas eu d'incidence sur les décisions prises par le gouvernement. Ainsi, il est difficile d'évaluer l'impact du PdT/CDB sur les personnes qui habitent dans les forêts ou à proximité d'elles.

❖ **Allemagne**

Près d'un tiers de l'Allemagne est couvert de forêts. Au cours des 20 dernières années, la surface boisée a légèrement augmenté, mais sa composition est loin d'être naturelle. À l'origine, les forêts allemandes étaient composées surtout de feuillus ; aujourd'hui, elles comptent 62 % de conifères.

Pendant plus de deux siècles, les forestiers allemands ont beaucoup contribué à développer le concept de sylviculture 'durable'. Pourtant, la plupart du temps cette durabilité ne concernait que la surface boisée et la production de bois. Ainsi, 27 % des 'forêts' de l'Allemagne sont en fait des plantations en régime de monoculture, et de vastes étendues ne comportent qu'une poignée d'essences différentes.



*Régénération naturelle d'une forêt d'épicéas
Photo : Wolfgang Kuhlmann*

Bien avant l'élaboration du Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts de la Convention sur la diversité biologique (PdT/CDB), les États fédéraux avaient adopté à l'intention des autorités forestières des normes de gestion qui coïncident avec les objectifs du PdT. Néanmoins, elles ne sont pas applicables aux propriétaires privés, qui possèdent presque la moitié des forêts de l'Allemagne.

Pour mettre en œuvre le PdT/CDB, le gouvernement du pays finance de nombreuses activités qui ont lieu à l'étranger. Par exemple, l'aide allemande au développement soutient la formulation des Programmes forestiers nationaux dans 20 pays. Or, les efforts dans ce sens ont été bien plus faibles à l'intérieur du pays.

En dehors des agences gouvernementales directement concernées par les activités relatives à la CDB et au FNUFF, presque personne ne connaît le PdT/CDB, et les rapports sur la mise en œuvre du PdT/CDB font référence surtout à des activités qui sont en cours mais qui ont démarré bien avant 2002.

Il n'existe pas de nouvelles initiatives pour améliorer la diversité biologique des forêts en Allemagne, ou bien elles sont insuffisantes (quand même, deux nouvelles études ont été lancées).

Les activités à l'intérieur de l'Allemagne se limitent aux programmes déjà en cours :

Programme forestier national

Neuf ans après le début du Programme forestier national, le seul résultat est une liste de 180 recommandations, dont aucune n'a reçu l'attention politique requise. Tant que ces recommandations ne se traduiront pas par des activités contraignantes à mettre en œuvre dans un délai bien arrêté, le Programme forestier national ne contribuera en rien à la réalisation des objectifs du PdT/CDB.

Le Code forestier fédéral

Les plans de réforme du Code forestier fédéral, lancés en 2004, n'ont pas été repris par le gouvernement actuel. Ainsi, on a manqué l'occasion de définir des normes minimales applicables dans tous les États fédéraux pour rapprocher la sylviculture de la nature. En raison de la résistance des associations commerciales de sylviculture et de commerce du bois, on n'a pas réussi à consacrer les fonds du 'Groupe spécial pour l'amélioration des structures agricoles et la protection côtière' à la sylviculture proche de la nature. Par contre, le gouvernement soutient la « Charte du bois », qui exige d'augmenter la consommation de bois, mais qui ne mentionne aucune activité ayant trait à la diversité biologique des forêts.

La loi pour la protection des forêts anciennes / le FLEGT

Pour que le bois produit de façon illicite ne parvienne pas au marché allemand, le gouvernement fédéral mise en principe sur les engagements volontaires du secteur commercial. En rejetant la Loi pour la protection des forêts anciennes, le gouvernement fédéral a rejeté la possibilité d'introduire des réglementations nationales. À la place, il a penché pour les activités européennes dans le contexte du FLEGT (application des lois forestières, gouvernance et commerce). Pourtant, cela exclut une partie considérable du marché du bois puisque, pour le moment, on a négocié des accords d'association avec cinq pays seulement (Malaisie, Indonésie, Ghana, Congo-Brazzaville et Cameroun). Du fait que ces négociations ne feront que ralentir le processus dans un avenir prévisible, on ne peut s'attendre à aucun changement de l'état actuel des choses de ce côté-là.

Les impacts des polluants

L'étendue de forêt où l'on constate une défoliation visible des sommets des arbres a augmenté depuis 2002. Pourtant, rien n'a été fait pour améliorer cette situation depuis l'entrée en vigueur du PdT/CDB.

Le fait que le ministère responsable de la protection des consommateurs, l'alimentation et l'agriculture ait annoncé que l'Évaluation de l'état des forêts sera désormais publiée tous les quatre ans (et non chaque année) porte à croire qu'il n'y a aucune raison d'espérer des initiatives progressistes dans un proche avenir.

Pour améliorer la mise en œuvre du Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, les ONG allemandes demandent ce qui suit :

- L'Allemagne doit prendre en compte sa responsabilité internationale de conserver la diversité biologique des forêts et de mettre en œuvre le PdT/CDB. Cela implique d'entreprendre des activités de longue durée pour conserver les écosystèmes de hêtres, d'élargir d'au moins 10 % la surface forestière non utilisée pour la production de bois, et d'adopter les réglementations internationales pour la protection des forêts anciennes. Cela doit s'accompagner d'un accroissement significatif du financement accordé par le gouvernement fédéral et les gouvernements étatiques.
- Il faut spécifier dans le Code forestier fédéral et dans les codes forestiers des États les normes minimales requises pour rapprocher la sylviculture de la nature, et rendre obligatoire leur application.
- Le financement fédéral et étatique devrait se centrer davantage sur les avantages écologiques et sociaux des forêts. Ce financement ne devrait être accordé que si les normes minimales établies dans les lois pertinentes ont été respectées et dépassées. Un système de certification fiable s'avère nécessaire en tant que mécanisme de contrôle.

- Les lois fédérales et étatiques sur la chasse doivent être amendées pour tenir compte des impératifs d'ordre écologique.
- Les États devraient financer les mesures de conservation de la nature qui excèdent les réglementations légales, dans le cadre de contrats pour la protection de la nature.
- Il faut mettre fin à la privatisation des forêts. La population et ses représentants parlementaires doivent avoir une influence directe sur l'usage et la conservation des forêts.
- L'évaluation annuelle de la situation des forêts allemandes et l'inventaire des forêts réalisé tous les dix ans doivent inclure des paramètres écologiques.
- Il faut réduire les émissions qui portent atteinte aux forêts par l'adoption de politiques cohérentes en matière de propreté de l'air.
- Le secteur forestier doit prendre de nouvelles mesures pour s'adapter aux effets du changement climatique, en particulier en se tournant vers les forêts mixtes et en veillant à maintenir une grande diversité génétique des espèces d'arbres.

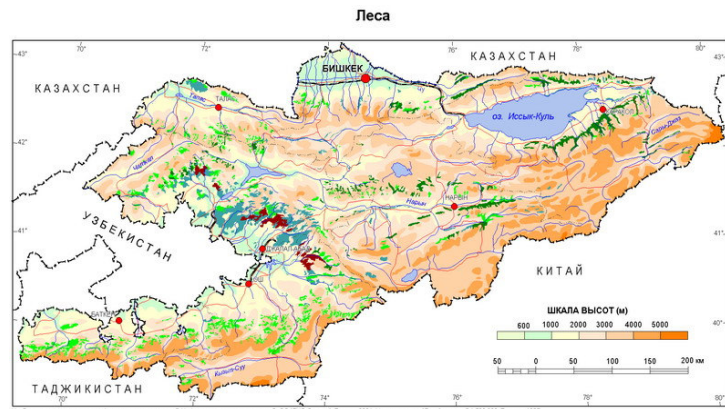
❖ Kirghizstan

Le Kirghizstan est un pays de haute montagne à la topographie complexe. Plus de 90 % de son territoire sont couverts de montagnes dont l'altitude va de 500 m à 7 134 m au-dessus du niveau de la mer.

Les forêts du Kirghizstan sont d'une beauté et d'une diversité merveilleuses. On trouve partout des forêts d'épicéas, de genévriers, de noyers, de pistachiers, d'érables, de peupliers, de saules et de bouleaux, mais celles qui occupent les surfaces les plus larges sont les forêts de genévriers, d'épicéas et de noyers.

Bien que les forêts ne couvrent que 4,25 % du territoire, elles contiennent à peu près la moitié de la diversité biologique du pays.

Du fait de son paysage montagneux, le Kirghizstan ne dispose pas d'une étendue suffisante de terres cultivables. Néanmoins, la plupart de la population s'occupe d'agriculture et d'élevage. Au début des années 1990, un processus de réforme agraire a été entrepris pour réorganiser les fermes collectives et permettre la propriété privée des terres. Le projet de réforme a été mis en œuvre entre 2000 et 2005 avec le soutien de l'USAID, créant ainsi les conditions pour l'existence d'un marché immobilier. La part la plus large du domaine forestier de l'État (89,9 %) appartient à l'Agence forestière étatique, qui en possède 28 336 km², soit 14,2 % du territoire de la république.



ПОРОДЫ	НАСЕЛЕННЫЕ ПУНКТЫ	ГРАНИЦЫ	ПУТИ СООБЩЕНИЯ
Арча	Столица	Государственные	Железные дороги
Ель	Областные центры	Областные	Главные автодороги
Орех грецкий			
Прочие			

Le débat actuel sur les forêts s'avère particulièrement urgent au Kirghizstan. D'abord, parce que la dégradation des forêts et le déboisement sont en train d'augmenter et, ensuite, parce que les forêts sont une ressource d'importance stratégique pour le pays. Elles sont la richesse du peuple et la propriété de l'État, et elles jouent un rôle considérable dans le développement de l'économie et l'amélioration de l'environnement. En outre, elles ont une influence bénéfique sur le climat, l'atmosphère et le régime des fleuves, et elles protègent le sol de l'érosion du vent et de l'eau.

Suivant le Code forestier, toutes les forêts sont sous la protection nationale. De nos jours, la république est confrontée à deux exigences contradictoires : maximiser la production forestière parce que la demande est très forte, et préserver les forêts du pays pour les biens et les

services qu'elles fournissent. En outre, il est nécessaire de trouver le moyen d'intégrer les communautés locales à des processus de gestion forestière stables.

Avant la mise en œuvre du PdT/CBD au Kirghizstan, la gestion des forêts par l'État était fondée sur un système à quatre niveaux : le niveau de la république, celui des oblasts, celui des leskhozos et celui des unités forestières. Les fonctions relatives à la gestion forestière (inventaire, comptabilité et contrôle) et les fonctions d'ordre économique (culture, plantation et protection) étaient combinées dans les leskhozos et les unités forestières, ce qui provoquait des conflits.

Le 14 avril 2004, la résolution n° 256 a été approuvée. Elle concerne le développement du secteur forestier jusqu'en 2025, et se centre sur la transition vers un nouveau système de gestion durable des forêts. Le Plan d'action national de développement forestier pour la période 2006-2010 (approuvé le 27 septembre 2006, Résolution N° 693) envisage d'améliorer le système de gestion des forêts en séparant les fonctions de contrôle et réglementation des fonctions économiques.



*Forêt de noyers dans la zone protégée de Sary-Chelek
Photo : Domashov Iliia (BIOM)*

Depuis 1998, le Kirghizstan s'est engagé à conserver la diversité biologique, comme prévu dans le Plan national d'action pour la conservation de la diversité biologique. Pendant la dernière décennie, des changements ont été introduits dans le secteur forestier du pays, lesquels peuvent être considérés comme un pas important vers le développement futur de la politique forestière.

Néanmoins, si les renseignements officiels montrent que la surface boisée du pays a augmenté, les experts forestiers disent affirmement en fait que la tendance va dans le sens contraire. En outre, la protection des forêts est en train de s'affaiblir depuis que cette fonction a été transférée des leskhozos (entreprises forestières étatiques) à la population locale.

D'autre part, l'évaluation statistique réalisée ne tient pas compte des changements de la qualité des forêts, ni de la détérioration éventuelle des écosystèmes naturels. Il existe aussi quelques conflits concernant l'accès de la population aux ressources ligneuses et non ligneuses de la forêt. Ce conflit est associé à l'existence de propriétés privées, et au fait que les propriétaires entendent tirer profit eux aussi des ressources forestières.

❖ Pays-Bas

Le Royaume des Pays-Bas est une fédération de trois États : les Pays-Bas en Europe, les Antilles néerlandaises et Aruba dans les Caraïbes.

Le territoire européen des Pays-Bas est densément peuplé (400 habitants par km²). Le couvert forestier (en appliquant la définition de la FAO, qui inclut les plantations) est de 360 000 ha, soit 10,6 % du pays. Pourtant, la plupart de cette surface est occupée par des plantations d'espèces exotiques. Seuls 100 000 ha correspondent à des forêts mixtes de feuillus, dont 3 000 ha de réserves forestières strictement protégées qui ne peuvent pas être affectées à des fins économiques.

Bien que la gestion des forêts soit très professionnalisée et que deux cinquièmes des forêts néerlandaises soient certifiées, le pays a perdu pratiquement toutes ses forêts naturelles et le couvert forestier ne s'élargit presque pas.

Le gouvernement affirme que la mise en œuvre du PdT/CDB aux Pays-Bas ne requiert pas l'adoption de nouvelles mesures, « *puisque les Pays-Bas observent déjà les dispositions de la CDB* », mais le Natuurbalans 2007 (Bilan de la nature, un rapport d'évaluation annuel du Bureau de planification de la nature et l'environnement) signale qu'il est très peu probable que les Pays-Bas puissent se conformer à l'engagement de l'Union européenne de mettre fin à toute perte supplémentaire de diversité biologique d'ici à 2010. Les espèces forestières les plus importantes sont encore fortement menacées. Les plantations et les forêts secondaires souffrent les effets de l'accumulation de nitrates, de la sécheresse et du morcellement de l'habitat. Il existe bien une politique active pour qu'il y ait davantage de forêts de feuillus et mixtes et pour qu'on laisse davantage de bois mort dans la forêt, mais les répercussions de la présence humaine sur le paysage sont encore considérables et figurent peut-être parmi les plus fortes du monde. Le Natuurbalans signale aussi que l'établissement du Réseau écologique néerlandais, pierre angulaire de la politique nationale pour la conservation de la diversité biologique (d'après le gouvernement du pays) a subi de nombreux retards et risque de n'être accompli qu'en 2025 ou même plus tard.

La lenteur de la restauration des forêts naturelles est due au manque de volonté politique, aux fortes pressions du secteur agricole et au fait que chaque kilomètre carré du pays est habité et appartient en général à un propriétaire privé. L'eau est soumise à une gestion intensive et les forêts sont traversées par des routes ou interrompues par des infrastructures. Ainsi, la restauration ne consiste pas tout simplement à réserver une zone à l'état sauvage.

À trois reprises, le Royaume des Pays-Bas a ignoré les exigences de la CDB :

- Le premier cas concerne les normes sur les émissions d'ammoniaque autour des zones naturelles sensibles. Le pays a décidé de fixer une zone tampon minimale, en dépit des graves effets de ces émissions sur les forêts.
- Le deuxième concerne le déboisement d'une zone boisée proche d'un aéroport militaire, décidé contre la volonté des habitants de la localité.
- Le troisième cas concerne Saba, dans les Antilles néerlandaises, où la seule forêt tropicale qui reste dans le Royaume est menacée par l'installation d'un poteau téléphonique.



*Forêt riveraine, Pays-Bas
Photo : Gérard Grimberg*

Il est recommandé que les Pays-Bas restaurent leurs trois types de forêt naturelle : la forêt de tourbière, la forêt mixte de chênes sur sol sableux, et les forêts qui longent les rivières. Il est important que les restes de forêts naturelles fragmentées soient interconnectés. La plupart des espèces caractéristiques ayant disparu de ces forêts, il faudrait de grandes étendues sauvages pour leur fournir un habitat.

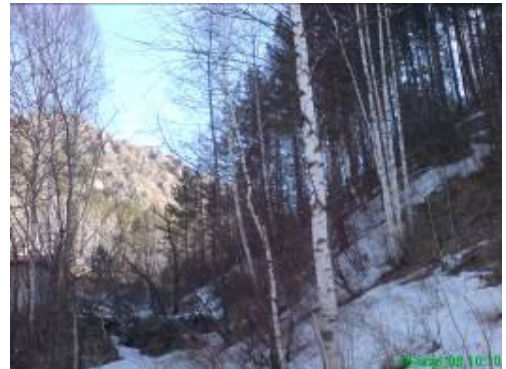
❖ Fédération de Russie

Selon la FAO, la Fédération de Russie possède plus d'un cinquième du total des forêts du monde (851 millions d'hectares). Ce pays est l'un des premiers producteurs et exportateurs de bois rond du monde, et il exporte aussi des volumes considérables de bois scié, de contreplaqué, de pâte et de papier. Les forêts appartiennent à l'État, mais l'industrie forestière est presque entièrement privatisée. Les produits non ligneux et les activités forestières telles que la chasse et la cueillette de fruits sauvages, noix, champignons, herbes, etc., sont importants pour les communautés locales. Le couvert forestier de la Fédération de Russie est constitué, en grande partie, par la forêt boréale dans le Nord ; dans le Sud on trouve la forêt mixte et de feuillus.

À la suite des activités déjà existantes pour la conservation de la diversité biologique, la Russie a ratifié la CDB en 1995. Pour se conformer aux obligations fixées par la Convention, qui comprenaient des aspects divers et impliquaient plusieurs secteurs, le gouvernement a pris la décision de créer une Commission intersectorielle chargée de la conservation de la diversité biologique. Cette commission est composée des ministres adjoints (directeurs principaux) des organes exécutifs fédéraux concernés, et de représentants de l'Académie des Sciences nationale. À son tour, la commission a distribué aux divers ministères et agences, suivant leurs fonctions, les responsabilités relatives à la CDB.

Le Code forestier de la Fédération de Russie (1997) a défini la propriété fédérale des terres boisées. La législation civile et le Code forestier garantissent également à tous les citoyens le droit de libre accès aux forêts. Les forêts domaniales peuvent être louées, utilisées librement à court terme, ou octroyées en concession à des particuliers ou des organisations. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le droit d'exploitation des forêts a été transféré du niveau fédéral au niveau régional.

Pendant la période 2002-2007, la Russie a entrepris une réorganisation structurelle. Avant 2007, il y avait près de 3 500 entreprises forestières étatiques (*'leskhoses'*), spécialisées dans la coupe et la transformation du bois. En application du nouveau Code forestier (2006), elles seront toutes démantelées et remplacées par des entreprises forestières municipales (*'lesnichestva'*). Ces dernières ne seront pas autorisées à couper et traiter le bois ; leur rôle consistera à gérer et protéger les forêts au nom de l'État. Il existe plus de 33 000 entreprises spécialisées dans la coupe, le traitement et la commercialisation du bois et, à l'heure actuelle, presque toutes les opérations de récolte de bois sont privatisées.



Forêt typique, mélange de hêtres et de pins, à Krasnoyarsk en Sibérie centrale, Russie
Photo : Andrei Laletin

À la suite de la conférence ministérielle sur l'application des réglementations forestières et de la gouvernance en Europe et en Asie du Nord (ENA FLEG) qui s'est tenue à Saint-Petersbourg en novembre 2005, le gouvernement s'est efforcé d'éliminer l'exploitation forestière illégale. Des activités de détection, de suppression et de prévention sont menées dans le cadre d'un plan conjoint (incluant neuf agences autorisées) dont le but est de combattre la coupe clandestine et le commerce des dérivés illégalement produits.

La certification des forêts par des tiers (par l'intermédiaire du Forest Stewardship Council, FSC) s'est développée rapidement ces dernières années. Vers la mi-2002 il n'y avait que 3 certificats de gestion forestière (qui couvraient moins d'un million d'hectares) et seulement 4 certificats de chaîne de traçage. Le 1^{er} mai 2007, il y avait déjà 43 certificats de gestion forestière (couvrant plus de 16,7 millions d'hectares) et 50 certificats de chaîne de traçage.

L'écotourisme n'est pas très développé en Russie. Pourtant, ces cinq dernières années plusieurs groupes de peuples autochtones ont travaillé ensemble avec l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON) et le Centre de soutien des peuples autochtones du Nord (CSIPN) pour attirer des écotouristes étrangers dans les communautés autochtones.

La préparation de la Stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique (pour la période 2002-2017) et celle du Plan d'action (pour 2002-2007) ont été complétées en 2001, et leur mise en œuvre a commencé en 2002. Ils comprennent les points suivants :

- la mise en place d'un système de zones protégées à l'intérieur et autour de la Fédération de Russie,
- la création d'un système intégré de gestion pour la conservation de la diversité biologique,
- l'amélioration du cadre juridique,
- l'amélioration des activités internationales de la Russie en matière de conservation de la diversité biologique,
- la formulation d'idées concernant le libre accès à l'information sur la situation de la diversité biologique et la garantie de l'égalité d'accès aux ressources biologiques,
- la création d'un espace d'information sur la gestion de la conservation de la diversité biologique,
- l'amélioration des moyens économiques et financiers relatifs à la conservation de la diversité biologique.

À l'exception de la création d'un espace d'information, aucune de ces tâches n'a été accomplie de façon appropriée.

En 2002, le gouvernement de la Russie avait adopté aussi le Concept de développement des forêts russes pour 2003-2010, qui reprenait de nombreuses propositions du PdT/CDB. Pourtant, presque aucun des experts interviewés n'a pu donner d'exemples de son application. Ceux qui étaient familiarisés avec le Concept se sont montrés critiques à l'égard de sa mise en œuvre.

En outre, les représentants des peuples autochtones interviewés ont dit que, vis-à-vis de la protection des forêts et des droits des peuples autochtones, la situation s'était détériorée au cours des cinq dernières années. En revanche, les représentants du gouvernement ont considéré que la situation s'était améliorée depuis, ou bien qu'elle n'avait pas changé.

Il semble évident, à partir des constatations faites au cours de l'évaluation, que les forêts et les peuples forestiers de la Russie n'ont pas tiré des avantages significatifs du PdT/CDB.

OCÉANIE

❖ Aotearoa / Nouvelle-Zélande

Comme la plupart des pays figurant dans ce rapport, l'Aotearoa a mis en œuvre certaines parties du Programme de travail élargi, par le biais de plusieurs organismes, dont le ministère de l'Environnement et le département de la Conservation. Néanmoins, il est difficile de distinguer quels sont les éléments du programme qui ont été appliqués par suite de l'engagement du pays dans la CDB, en raison de l'impossibilité apparente de compléter une analyse concernant l'intégration du programme.

Les forêts indigènes du pays sont un mélange de hêtres, de feuillus et de podocarpacees. Elles sont passées de leur étendue originelle, estimée à 80 % du total du territoire, à seulement 24 %, et ce chiffre est resté relativement stable depuis plusieurs années. Sur le total de la surface boisée, environ 75 % sont sous contrôle gouvernemental et, au début des années 1990, le gouvernement de l'Alliance des Travailleurs a arrêté l'exploitation de ce segment. Les principales menaces que subissent les forêts restantes proviennent surtout des ravageurs introduits, des problèmes de biosécurité et des effets de la production de bois des plantations. Les plantations couvrent environ 8 % du territoire, et près de 90 % sont faites d'une seule essence (*Pinus radiata*).



Cordyline australis
Parc forestier Pureora



Lin de Nouvelle-Zélande
ou *Harakeke waitorno* en maori

Les méthodes de conservation simples, telles que l'établissement de zones protégées, sont celles dont on dépend le plus pour l'application de la Stratégie nationale et le Plan d'action pour la diversité biologique : la surface officiellement protégée par habitant est l'une des plus importantes du monde.

La Nouvelle-Zélande est aussi l'un des principaux défenseurs de la sylviculture scientifique et possède un grand réseau de plantations en régime de monoculture (il faut pourtant préciser que, ces dernières années, il y a eu une certaine diversification dans le programme de plantation).

Comme il fallait s'y attendre dans un pays possédant une si vaste étendue de plantations, la Nouvelle-Zélande a aussi des problèmes considérables pour contrôler aussi bien les espèces envahissantes que les ravageurs introduits. Dans les deux cas, les méthodes de contrôle sont l'un des éléments les plus controversés du programme.

Les programmes néo-zélandais comprennent de manière assez solide la consultation des parties intéressées, mais autant le niveau de renforcement des capacités que la portée et la nature des processus de consultation ont été fortement critiqués.

D'autre part, le processus d'occupation des terres est en partie la conséquence d'avoir un seul traité contraignant avec les peuples autochtones du pays. Le système d'occupation des terres est parfois contradictoire avec les méthodes de conservation. Il n'y a presque pas d'indices que les méthodes indigènes ou l'approche par écosystème soient appliquées.

Le changement climatique est à l'origine de certains changements récemment introduits dans la législation, et le pays fait partie de ceux qui se sont fixé des objectifs de production d'agrocultures.

Du côté positif, il faut signaler que les femmes ont une participation considérable aux processus législatif et de conservation, bien que cette participation soit moins évidente dans le cas des femmes autochtones. Néanmoins, la contribution la plus importante aux programmes du pays en matière de diversité biologique et de population indigène a été le fait d'une femme autochtone que sa tribu d'origine a chargée de la représenter à la CDB.

❖ **Australie**

Les résultats de la recherche menée en Australie font apparaître certains problèmes concernant la mise en œuvre du Programme de Travail et la participation des agents concernés.

Les organismes pertinents sont relativement au courant du PdT/CDB, et celui-ci figure dans plusieurs documents concernant les politiques publiques mais sous la forme de contexte de ces politiques plutôt que comme des initiatives spécifiques.

Le secteur des ONG/OPA, les groupes de Propriétaires traditionnels et les organisateurs de campagnes de conservation sans but lucratif ont une connaissance très limitée du PdT/CDB qui, la plupart du temps, n'est pas inclus dans les principales activités de campagne sur la diversité

biologique. Il s'agit d'une lacune évidente en matière de conservation et de diversité biologique, qui révèle l'absence d'une formation appropriée des parties intéressées de la part du gouvernement australien.

Il y a en outre des signes clairs que la définition de forêt, et l'absence d'une définition par tous acceptée, est une source de problèmes, surtout en ce qui concerne la mesure du déboisement et des forêts récupérées.

Néanmoins, il existe des possibilités considérables que les engagements de l'Australie à l'égard du PdT/CDB soient utilisés comme un outil important, autant pour améliorer la gestion de la diversité biologique des forêts nationales que pour accroître la connaissance et l'engagement avec d'autres processus internationaux de politique forestière. Mais, pour avancer dans ce sens, il faut davantage d'éducation, de communication intersectorielle, de ressources et de surveillance, de manière à entreprendre des actions collectives pour mettre en œuvre les mesures internationales de protection de la diversité biologique des forêts.



*Forêt d'Eucalyptus regnans
Styx Valley, Tasmanie, Australie*

En ce qui concerne les forêts et le changement climatique, le gouvernement a manifesté une certaine reconnaissance du rôle que jouent les forêts dans l'atténuation des problèmes du climat mais, bizarrement, cela ne va pas de pair avec le déboisement de vastes forêts anciennes qui a lieu en ce moment dans certaines régions de l'Australie. Aux dernières élections, les électeurs ont considéré que ce problème était très important, mais il faudra voir si le nouveau gouvernement, et son nouvel engagement avec le Protocole de Kyoto, réussissent à inverser cette tendance.

❖ **Samoa**

Le Samoa est un petit État insulaire vulnérable aux effets du changement climatique – en particulier, à la montée du niveau de la mer et aux phénomènes météorologiques extrêmes – mais aussi aux stratégies pour atténuer ces effets.

L'analyse de la situation a montré que, si le Programme de travail élargi est en général plus ou moins connu, le travail entrepris par le gouvernement samoan concerne des changements structurels tels que la mise en place d'un plan d'action stratégique sur la diversité biologique nationale. Les seules activités importantes tournent autour des questions de présentation de rapports. Comme bien d'autres pays, le Samoa est en train de prendre quelques initiatives en matière de conservation de la diversité biologique et de conservation des forêts en particulier, mais rien n'indique qu'il y ait un plan d'action intégrée dont on puisse dire qu'il découle du PdT.

En tant que pays en développement, le Samoa dépend pour beaucoup de l'aide fournie par les pays développés et, en particulier, par la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon (tous membres de l'alliance JUSCANZ). Ainsi, il n'est pas surprenant que le Samoa ait tendance à reprendre le même modèle scientifique dominant dans ces trois pays.

À propos du couvert forestier, par exemple, le rapport fait état d'un accroissement surprenant, mais ne mentionne pas quelle définition de forêt a été utilisée dans l'analyse. Sans les documents originels, il est impossible de savoir si cet accroissement est dû à la récupération ou s'il est dû à une modification de la définition. D'autre part, rien ne semble indiquer qu'on ait essayé d'appliquer à la conservation l'approche par écosystème.

En ce qui concerne la participation des peuples autochtones, il faut signaler que le Samoa, en tant que petit État insulaire du Pacifique, possède une population majoritairement autochtone et qu'il y a eu effectivement un certain degré de consultation et de participation des leaders communautaires. Pourtant, dans un pays si petit il aurait été difficile de mettre en place un programme sans que la communauté y participe d'une manière ou d'une autre. Ce qui n'est pas

aussi évident est à quel point le gouvernement a entrepris de renforcer les capacités des parties intéressées.

Le Samoa possède un réseau serré et bien développé de zones protégées, qui représentent la principale contribution du pays à la conservation des forêts. Les peuples autochtones y participent, mais les méthodes traditionnelles ne paraissent pas y être appliquées.



*La baie d'Uafato dans l'île Upolu, Samoa
Fiu Mataese Elisara*

Liste des évaluateurs par pays

Pays	Responsable	Organisation	Adresse électronique
Allemagne	Wolfgang Kuhlmann	ARA (Working Group on Rainforests and Biodiversity)	Wolfgang.Kuhlmann@araonline.de
Australie	Lauren Caulfield	Friends of the Earth Australia	lauren.caulfield@foe.org.au
Bangladesh	Anwarul Islam	Wildlife Trust of Bangladesh	anwar1955@gmail.com
Brésil	Maria Rita Reis	Terra de Direitos	mariarita@terradedireitos.org.br
Bulgarie	Vanya Ratarova	Bulgarian Society for the Protection of Birds	vanya.ratarova@bspb.org
Cameroun	Albert K. Barume	Observateur Indépendant contrôle infractions forestières (EU-GoC)	nmkra@hotmail.com
Canada	Lynn Palmer	Wildlands League	catlynpalm@hotmail.com
Costa Rica	Isaac Rojas	COECO – Ceiba	gavitza@racsac.co.cr
Équateur	Johnson Cerda	Asociación Limococha	johnson.cerda@gmail.com
Fédération de Russie	Andrei Laletin	Friends of the Siberian Forests	sibforest@akadem.ru
Géorgie	Alexander Urushadze et Vasil Gulisahvili	Forest Institute Merab Machavariani	biodiv@caucasus.net
Indonésie	Hubertus Samangun et Mina Susana Setra	ICTI et AMAN	torim@centre.net.id minasetra@aman.or.id
Kirghizstan	Iliia Domashov	Biorn	idomashov@gmail.com
Mexique	Raúl Benet	Consultant indépendant	raulbenet@prodigy.net.mx
Mozambique	Vera Ribeiro	Justiça Ambiental	veruribeiro@gmail.com
Népal	Pralad Yonzon	Resources Himalaya	habitat@resourcehimalaya.org
Nouvelle-Zélande	Sheena Tepania	Kowha Consulting	sheena@kowhai.biz
Ouganda	Frank Muramuzi	National Association of Professional Environmentalists	nape@nape.or.ug
Panama	Geodisio Castillo	Asociación Indígena Ambiental	geodisio@yahoo.com
Paraguay	Víctor Benítez Inffran	Alter Vida	victor.dario@altervida.org.py
Pays-Bas	Renaat Van Rompaey	Wageningen International Experts	renaat@ddsw.nl
Samoa	Fiu Mataese Elisavara	O le Siosiomaga Society	fiu.elisara@lesamoa.net



**Pour de plus amples informations veuillez contacter
Miguel Lovera, miguel.lovera@globalforestcoalition.org.**